



RAPPORT ANNUEL

2013 - 2014



www.sadc.int



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES TABLEAUX	IV
ACRONYMES ET SIGLES	V
RÉSUMÉ	1
I. VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION.....	7
A. ÉVOLUTION POLITIQUE.....	7
<i>Renforcement de la défense et de la sécurité collective régionale.....</i>	<i>7</i>
<i>Renforcement et consolidation des institutions démocratiques dans la région.....</i>	<i>7</i>
<i>Mise en oeuvre du SIPO révisé</i>	<i>8</i>
B. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE	8
<i>PIB RÉEL.....</i>	<i>8</i>
<i>INFLATION</i>	<i>9</i>
<i>ÉPARGNES NATIONALES ET INVESTISSEMENT</i>	<i>9</i>
<i>SECTEUR FINANCIER.....</i>	<i>9</i>
<i>SECTEUR EXTERNE.....</i>	<i>10</i>
<i>Environnement des affaires.....</i>	<i>10</i>
<i>PERSPECTIVES À MOYEN TERME.....</i>	<i>11</i>
II POLITIQUE, STRATÉGIE, PLANIFICATION, SUIVI ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS	12
<i>Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP).....</i>	<i>12</i>
<i>Restructuration du Secrétariat de la SADC.....</i>	<i>12</i>
<i>Politique de la SADC en matière d'élaboration, de planification, de suivi et d'évaluation de la Stratégie (SPME)</i> <i>.....</i>	<i>13</i>
<i>Observatoire régionale de la pauvreté de la SADC.....</i>	<i>14</i>
<i>La SADC après 2015.....</i>	<i>14</i>
III. MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE.....	16
A. LIBERALISATION DU COMMERCE ET DE L'ÉCONOMIE.....	16
<i>CONSOLIDATION DE LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE DE LA SADC</i>	<i>16</i>
<i>Performance macroéconomique</i>	<i>20</i>
<i>Développement d'infrastructures financières</i>	<i>20</i>
<i>Fonds de développement d'infrastructures dans la région</i>	<i>20</i>
<i>Difficultés à surmonter.....</i>	<i>20</i>
B. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	21
<i>Déclaration de la SADC sur les infrastructures</i>	<i>21</i>
<i>Etat actuel de la demande et de l'offre de l'énergie dans la région</i>	<i>21</i>
<i>Règlementation sur l'électricité.....</i>	<i>22</i>
<i>Accès à l'énergie et énergies renouvelables.....</i>	<i>24</i>
<i>COMMUNICATIONS ET TIC.....</i>	<i>24</i>
<i>TRANSPORTS</i>	<i>25</i>
<i>RESSOURCES EN EAU.....</i>	<i>27</i>

MÉTÉOROLOGIE	29
Difficultés à surmonter	29
C. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES	29
<i>POLITIQUE AGRICOLE RÉGIONALE</i>	<i>30</i>
<i>SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</i>	<i>31</i>
<i>APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS AGRICOLES</i>	<i>35</i>
<i>ÉLEVAGE ET PRODUCTION AGRICOLE</i>	<i>35</i>
<i>RECHERCHE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET VULGARISATION AGRICOLE</i>	<i>36</i>
<i>PRÉPARATION AUX CATASTROPHES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</i>	<i>36</i>
<i>GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES</i>	<i>37</i>
<i>ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>	<i>38</i>
<i>CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES</i>	<i>39</i>
D. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN DE DIMENSION RÉGIONALE	40
<i>ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES</i>	<i>40</i>
<i>L'EMPLOI ET LE TRAVAIL</i>	<i>42</i>
<i>SANTÉ ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES</i>	<i>42</i>
<i>VIH/SIDA</i>	<i>44</i>
<i>Science, technologie et innovation</i>	<i>46</i>
<i>PROGRAMME SPÉCIAL : LES ORPHELINS, LES ENFANTS VULNÉRABLES ET LES JEUNES (OVCY)</i>	<i>48</i>
E. PROGRAMMES TRANSVERSAUX	49
<i>GENRE ET DÉVELOPPEMENT</i>	<i>49</i>
<i>STATISTIQUES</i>	<i>56</i>
IV. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS PROPRES DE L'ORGANISATION : RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION, RELATIONS PUBLIQUES ET PASSATION DES MARCHÉS	57
A. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION	57
<i>RÉVISION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DES RESSOURCES HUMAINES</i>	<i>57</i>
<i>RECRUTEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL</i>	<i>58</i>
B. RELATIONS PUBLIQUES	58
<i>IMAGE DE MARQUE</i>	<i>58</i>
<i>La publicité et l'édition</i>	<i>59</i>
<i>Le protocole et les relations diplomatiques</i>	<i>59</i>
<i>Affaires publiques</i>	<i>59</i>
<i>Les relations avec les médias</i>	<i>59</i>
<i>Les services de bibliothèque</i>	<i>60</i>
<i>Les liens et les réseaux professionnels</i>	<i>60</i>
C. APPROVISIONNEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
V COOPÉRATION CONTINENTALE	62
A. UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD	62
B. AGENDA TRIPARTITE SADC – COMESA – EAC	63
VI. COOPÉRATION AU DEVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	64

A.	COOPERATION SADC – UE	64
	<i>LE PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL DU 10ème FED</i>	<i>64</i>
	<i>PROGRAMMATION DU 11ème FED</i>	<i>68</i>
B.	DIALOGUE POLITIQUE SADC-UE	70
C.	SADC – BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	72
VII.	AUDIT ET GOUVERNANCE, BUDGET ET FINANCES	73
A.	BUDGET ET FINANCES	73
	<i>LE BUDGET ET LES FINANCES</i>	<i>73</i>
	<i>LES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES POUR 2013/14</i>	<i>73</i>
	<i>VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE</i>	<i>74</i>
B.	AUDIT ET GOUVERNANCE	78

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SADC - PIB RÉEL ET INFLATION (POURCENTAGE)	9
FIGURE 2 : CLASSEMENT RELATIF À LA FACILITÉ DE FAIRE DES AFFAIRES	10
FIGURE 3 : CLASSEMENT DES INDICES GLOBAUX DE COMPÉTIVITÉ DE LA SADC, 2014.....	11
FIGURE 4 : PREVISIONS EN TERMES D'OFFRE ET DE DEMANDE DE VIANDE DE LAIT ET D'ŒUFS	33
FIGURE 5 : REDUCTION DE S TAUX DANS DES PAYS DE LA SADC CHOISIS DANS LES DEUX PLUS RECENTES ENQUETES	35
FIGURE 6 : NOUVELLES INFECTIONS PAR LE VIH CHEZ LES ADULTES DANS LA REGION DE LA SADC, 1990-2012	45

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CMMERCE INTRA-SADC, 2001-2012 (EN MILLIONS D'USD).....	18
TABLEAU 2 : PRODUCTION REGIONALE DES CEREALES POUR LA SAISON AGRICOLE DE 2012/13 (EN MILIERS DE TONNES)	31
TABLEAU 3 : BILAN CEREALIER TOTAL DE LA SADC PAR PAYS POUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2013/14 (EN MILIERS DE TONNES)	32
TABLEAU 4 : LA PRODUCTION REGIONALE DES PRODUITS D'ELEVAGE (EN MILLIONS DE TONNES).....	33
TABLEAU 5 : POPULATIONS EXPOSEES AU RISQUE D'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SADC	34
TABLEAU 6 : FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'EOD	41
TABLEAU 7 : PROGRAMME DE FORMATION SUR LES POLITIQUES RELATIVES A LA STI DE LA SADC	ERROR!
BOOKMARK NOT DEFINED.	
TABLEAU 8 : PROFIL DE LA SADC EN MATIERE DE PASSASSION DE MARCHES, 2013-2014	61
TABLEAU 12 : LISTE TOTALE DES PROJETS DU 10 ^{EME} FED (Y COMPRIS LES PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE D'ADJUDICATION ET DE PAYMENTS)	66
TABLEAU 14 : SITUATION DES PROJETS DE LA BAD EN DECEMBRE 2013	72
TABLEAU 9 : MODALITES DE FINANCEMENT AU TITRE DU BUDGET 2013/14 (000 D'USD)	74
TABLEAU 10 : BILAN FINANCIER (RESUME) (000 D'USD)	74
TABLEAU 11 : DECLARATION DE LA SITUATION FINANCIERE (RESUME) (000 D'USD).....	76

ACRONYMES ET SIGLES

AAII FTX / PLANELM	Exercice Amani Africa II destiné à la formation et au renforcement des capacités de la Force africaine en attente / Elément de planification de la SADC
BAD	Banque africaine de développement
AMESD	Surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique
CAGR	Comité d'audit et de gestion des risques de la SADC
FAA	Force africaine en attente
UA	Union africaine
AusAID	Australian Aid
CBI	Initiative transfrontalière
CCARDESA	Centre de coordination de la recherche et du développement agricole de l'Afrique australe et orientale
CEDAW	Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et orientale
CSTL	Prise en charge et soutien de l'enseignement et de l'apprentissage
CSW	Commission de la condition de la femme
CTD	Document technique commun
DfID	Département du développement international de Grande Bretagne
RDC	République démocratique du Congo
TNT	Télévision numérique terrestre
EAC	Communauté d'Afrique orientale
EA-SA-IO	Afrique orientale, Afrique australe et Océan indien
FED	Fonds européen de développement

EEP	Partenariat pour l'énergie et l'environnement
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Programme régional sur l'application des lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux
ZLE	Zone de libre échange
VBG	Violence basée sur le genre
GCI	Indice de compétitivité mondiale
PIB	Produit intérieur brut
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
OGM	Organismes génétiquement modifiés
HPC	Calcul haute performance
HSRS	Système harmonisé de réglementation des semences de la SADC
IB	Brigade d'intervention
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
IKS	Systèmes de connaissances autochtones
COI	Commission de l'océan Indien
ISACIP	Projet d'appui institutionnel aux institutions africaines du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
MESA	Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique
MISA	Institut des médias d'Afrique australe
MNO	Opérateur de réseau mobile
PA	Protocole d'accord
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la RDC
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
SNM	Service national météorologique

NSTIH STI	Centre pour la science, la technologie et l'innovation du NEPAD
SANBio	Réseau de biosciences d'Afrique australe
ONT	Obstacles non tarifaires
NVAC	Comité national d'évaluation de la vulnérabilité
EOD	Enseignement ouvert et à distance
OSBP	Poste frontière à guichet unique
OVCY	Orphelins, enfants vulnérables et jeunes
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
PPDF	Fonds pour la préparation et le développement de projets
PRISA	Institut des relations publiques d'Afrique australe
PRU	Unité des relations publiques
PSOD	Division des opérations d'appui à la paix
QMS	Système de gestion de la qualité
RAP	Politique agricole régionale de la SADC
RBO	Organismes de bassin
RDC	Capacité de déploiement rapide
CER	Communauté économique régional
REIS	Appui à l'intégration économique régionale
RIDMP	Plan directeur de développement des infrastructures régionales
RIP	Programmes indicatifs régionaux
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RLAL	<i>Roam Like a Local</i>
OR	Organisations régionales
RPC	Coopération politique régionale
RSDS	Stratégie régionale de développement de la statistique
RSP	Document de stratégie régionale

RVAA	Evaluation et analyse de la vulnérabilité régionale
SABA	<i>Southern African Broadcasting Association</i>
SACREEE	Centre de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique de la SADC
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SADCAS	Système d'accréditation de la SADC
SANWATCE	Réseau de centres d'excellence dans le domaine de l'eau de l'Afrique australe
SARCOF-17	Forum sur la perspective climatique régionale pour l'Afrique australe
SASO	Organisation de la sécurité de l'aviation de la SADC
SE4ALL	Initiative des Nations unies pour une Energie durable pour tous
SEOM	Missions d'observation électorale de la SADC
SHAR	<i>SADC Home and Away Roaming</i>
SHD&SP	Développement social et humain et programmes spéciaux
SMS	Service de messagerie courte
SPGRC	Centre des ressources phytogénétiques de la SADC
SPME	Politique de la SADC en matière d'élaboration, de planification, de suivi et d'évaluation de la Stratégie
TFCA	Aires de conservation transfrontières
TWM	Gestion des eaux transfrontalières
ONUSIDA	Programme des Nations unies sur le VIH/Sida
UNGAS	Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/Sida
WISSET	Les femmes dans la science, l'ingénierie et la technologie
ZAMCOM	Commission du bassin du Zambèze

Evolution de la situation politique

- i. La situation politique dans la région est demeurée relativement stable au cours de la période sous revue de 2013-2014 en dépit des difficultés politiques vécues dans quelques Etats membres.
- ii. Dans le cadre du processus de consolidation de la démocratie et des institutions démocratiques et de l'amélioration de la gouvernance dans la région, certains Etats membres ont organisé des élections (programmées). Ces Etats sont le Royaume du Swaziland (septembre 2013), la République de Madagascar (octobre et décembre 2013), la République d'Afrique du Sud (mai 2014) et la République du Malawi (mai 2014).

Evolution de la situation économique

- iii. La région a réalisé une croissance moyenne du PIB réel de 4,9% en 2013, soit seulement 0,1% de plus que la moyenne de 2012 (4,8%). Le taux d'inflation en 2013 a été de 7,1% en moyenne, où seuls quatre pays (RDC, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) ont affiché un taux inférieur à 5% de la cible régionale.
- iv. La croissance économique dans la région de la SADC a été lente en raison de la baisse des prix mondiaux des matières premières et de la lente reprise économique mondiale, ce qui affecte les équilibres internes et externes, les recettes d'exportation et les recettes publiques. Cependant, le ralentissement de l'inflation ouvre la voie à une politique monétaire expansionniste pour soutenir la croissance économique.
- v. De façon générale, la région de la SADC a progressé dans l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité. Les perspectives à moyen terme indiquent qu'en 2014 tous les Etats membres de la SADC connaîtront une croissance économique positive.

Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC (RISDP)

- vi. La finalisation de la révision et la préparation d'un RISDP révisé 2015-2020 a été l'activité prioritaire principale entreprise par le Secrétariat au cours de la période sous revue. A cet effet, et suite à une réunion du Conseil des ministres de la SADC tenue en août 2013, la Secrétaire exécutive a mis sur pied un Groupe de travail régional composé de représentants de tous les Etats membres, de cadres du Secrétariat et de représentants des principales parties prenantes des acteurs non étatiques dans la région.
- vii. Les responsabilités attribuées au Groupe de travail ont consisté, sur la base d'une évaluation documentaire et d'un rapport d'examen indépendant, à réaligner les priorités, les principaux domaines d'intervention, les étapes, les résultats, les objectifs

et les échéanciers pour la période de mise en œuvre restante. Ces processus ont conduit à l'élaboration d'une proposition de RISDP révisé (2015-2020) qui sera présentée au Conseil pour recommandation à l'approbation finale par le Sommet en qui se tiendra en août 2014 à Victoria Falls (Zimbabwe).

Restructuration du Secrétariat de la SADC

- viii. La rédaction du RISDP révisé 2015-2020 a coïncidé avec le processus de restructuration du Secrétariat de la SADC, comme articulé dans le plan de la Secrétaire exécutive de 100 jours publié le 18 décembre 2013. Le processus de restructuration vise à faire en sorte que le Secrétariat de la SADC se concentre sur son principal mandat de planification stratégique et de facilitation de la mise en œuvre du programme de coopération et d'intégration régionale de la SADC.

Libéralisation du commerce et de l'économie

- ix. La consolidation de la Zone de libre échange de la SADC est au cœur de l'agenda d'intégration économique qui vise à créer une base solide pour l'approfondissement de l'intégration régionale à travers l'augmentation du commerce intra-SADC. Avec l'adhésion imminente des Seychelles au Protocole sur le commerce, le nombre total des Etats membres participant pleinement à la ZLE de la SADC sera porté à treize (13).
- x. Le travail se poursuit en vue de moderniser le fonctionnement et d'améliorer l'efficacité aux postes frontières ; ces efforts devraient réduire les retards dans le dédouanement des marchandises et les coûts des affaires dans la région. Des efforts accrus sont nécessaires dans le démantèlement des obstacles non tarifaires afin d'améliorer la qualité et la compétitivité des produits de la SADC et de veiller à ce que les règlements techniques s'alignent sur les normes internationales.
- xi. Les performances des Etats membres de la SADC au regard des objectifs régionaux de convergence macroéconomique sont positives, ce qui suggère une stabilité macroéconomique. D'une part, bien que seuls cinq Etats membres aient atteint la cible d'inflation de moins de 5% en 2013, la tendance est à la décélération et elle est susceptible d'être dans les limites de la cible à court et à moyen terme. Par ailleurs, plus de la moitié des Etats membres ont atteint la cible de déficit budgétaire de 3% du PIB. Treize (13) d'entre eux ont atteint le déficit de la dette publique de moins de 60% du PIB sur la même période.

Développement des infrastructures

- xii. Afin de définir les principaux buts politiques, sociaux, économiques et techniques communs, ainsi que les valeurs, les objectifs, les principes, et les résultats qui sous-tendent et définissent le Plan directeur de développement des infrastructures régionales (RIDMP), la Déclaration de la SADC sur le développement des infrastructures régionales a été finalisée. Des progrès significatifs ont été réalisés dans

les domaines de la réglementation de l'électricité, de l'accès à l'énergie, de la communication et des TIC, des transports et de l'eau.

Alimentation, agriculture et gestion conjointe des ressources naturelles transfrontalières

- xiii. D'après les évaluations de la vulnérabilité menées par les Etats membres en 2013, on a estimé que 15 millions de personnes étaient exposées au risque d'insécurité alimentaire dans la campagne de commercialisation 2013/14.
- xiv. Apportant sa contribution pour relever les défis auxquels fait face le secteur alimentaire et agricole, le Secrétariat a continué à élaborer, promouvoir, coordonner et faciliter l'harmonisation des politiques et programmes destinés à accroître la production et la productivité des ressources agricoles et naturelles, à promouvoir le commerce agricole et à assurer la sécurité alimentaire dans la région. Les interventions pour 2013-14 ont été guidées par le RISDP, par la Déclaration et plan d'action de Dar-es-Salaam (2004) et par les protocoles sur les forêts, la pêche et la conservation de la faune et l'application de la loi.
- xv. L'environnement et le développement durable ont également mérité un traitement prioritaire dans l'ordre du jour des réunions ministérielles sur l'environnement et le secteur des ressources naturelles. Le protocole sur l'environnement, le programme régional sur le changement climatique, le plan d'action régional pour la biodiversité et le programme régional de gestion des déchets ont été approuvés en octobre 2013. Par ailleurs, le Secrétariat élabore actuellement des stratégies et des plans d'action régionaux en réponse au changement climatique et en faveur de la croissance verte pour le développement durable. Ce travail devrait être achevé à la mi-2014.

Programmes de développement social et humain de dimension régionale

- xvi. Des progrès notables dans les programmes de développement social et humain de dimension régionale ont été accomplis, notamment en ce qui concerne : l'approbation du cadre de suivi destiné à mesurer la réponse de l'éducation au VIH/Sida par les ministres de l'Education et de la Formation en septembre 2013 ; la formulation du cadre politique de la SADC en matière de migration de la main-d'œuvre ; l'élaboration de l'outil de suivi et d'évaluation du travail décent de la SADC ; la mise en œuvre du Système d'information sur le marché du travail (SMIT) de la SADC.

Programmes transversaux

- xvii. Le Secrétariat a continué à encourager la matérialisation d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la région de la SADC à travers l'intégration du genre dans toutes les politiques, tous les programmes et activités nationaux et régionaux et à travers le suivi de la mise en œuvre des engagements de la SADC en matière de genre. Les domaines d'activités touchés sont les suivants : élaboration et harmonisation des politiques, intégration du genre, renforcement des capacités, budgétisation prenant en compte le genre, droits constitutionnels et juridiques, violence basée sur le genre,

traite des personnes dans la SADC, accès aux ressources et leur contrôle et les femmes dans l'action politique et la prise de décision.

- xviii. Le Programme de statistique de la SADC est axé sur l'harmonisation des statistiques, la finalisation de la stratégie régionale de développement de la statistique (RSDS), la consolidation de l'élaboration des mécanismes de diffusion des données statistiques et la promotion et la facilitation de la capacité statistique. Les principales réalisations ont été la compilation, l'impression et la diffusion de l'annuaire statistique de la SADC 2012, les indices mensuels harmonisés des prix à la consommation de la SADC, la finalisation de la stratégie régionale de développement de la statistique de la SADC (RSDS), la compilation d'indicateurs régionaux sélectionnés mis à jour et validés pour la série de données relatives à la période 2000-2013 et la coordination de la collecte des données et leur soumission à la Banque africaine de développement.

Coopération et intégration continentale

- xix. Dans l'agenda de coopération et d'intégration continentale, la période sous revue a été principalement marquée par les commémorations du 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devenue Union africaine (UA) en 2002. La SADC a accordé une attention particulière à la réflexion menée par l'Assemblée de l'Union africaine qui a en particulier conduit à l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dont la vision est de « construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique, une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et qui incarne une force dynamique sur la scène internationale. » Le RISDP révisé 2015-2020 s'aligne sur cette nouvelle vision.
- xx. Les négociations au sujet de la zone tripartite de libre-échange EAC-SADC-COMESA sont en cours, mais en retard. Il est notamment question d'explorer la question du financement durable et des mécanismes efficaces de coordination.
- xxi. Le Secrétariat de la SADC a continué à s'aligner sur tous les principaux programmes d'intégration continentale notamment : (i) dans le domaine du commerce, où les efforts menant à la création d'une zone de libre-échange continentale ont été discutés ; (ii) dans le domaine du développement des infrastructures, où la SADC a aligné son RIDMP récemment élaboré sur le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) coordonné par l'UA.
- xxii. La coordination du Secrétariat avec les programmes du NEPAD a continué dans les domaines du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et du renforcement des capacités.

Coopération au développement et mobilisation des ressources

- xxiii. La SADC et les partenaires internationaux de coopération (PIC) ont réitéré leur engagement envers la coopération dans la mise en œuvre de l'Agenda commun de la SADC et de la Déclaration de Windhoek de 2006. La plate-forme de dialogue entre la SADC et les PIC a adopté trois instruments de partenariat, à savoir la Déclaration de partenariat entre la SADC et les PIC, les Termes de référence génériques pour la plate-forme de dialogue entre la SADC et les PIC et le Plan d'action de la Déclaration de Windhoek.
- xxiv. Dans le cadre de la coopération entre la SADC et l'UE, tous les programmes relevant du neuvième document de stratégie régionale/programmes indicatifs régionaux (RSP / RIP) ont été achevés. La programmation du 10^{ème} RSP/RIP a également été achevée et toutes les ressources ont été affectées et les accords de contribution signés en faveur du Programme de coopération politique régionale et du Programme d'appui à l'intégration économique régionale.
- xxv. Dans le cadre du 11^{ème} FED, l'UE apportera un appui aux cinq organisations régionales (OR) d'Afrique orientale, d'Afrique australe et de l'Océan indien (EA-SA-IO) à savoir, COMESA, EAC, IGAD, COI et SADC, en vertu d'un programme commun indicatif régional (RIP). Le projet de RIP pour la région EA-SA-IO se compose de trois enveloppes, notamment: la sous-enveloppe de la SADC, les enveloppes interrégionales et l'enveloppe des infrastructures.

Approvisionnement

- xxvi. Des progrès considérables ont été réalisés dans la standardisation des processus et procédures d'approvisionnement dans toutes les directions et unités, ce qui s'aligne sur la politique d'approvisionnement et les pratiques de passation des marchés. Le Secrétariat a surveillé les activités d'approvisionnement pour assurer la conformité avec la politique d'approvisionnement à tous les stades du processus d'approbation. Des économies directes ont été réalisées, principalement à travers la rationalisation des dépenses, les appels d'offres et les processus de négociation de la SADC.

Budget et finances

- xxvii. Le Secrétariat de la SADC a continué d'adhérer aux principes de la gestion saine et transparente des finances publiques. Le Conseil des commissaires aux comptes de la SADC a commencé dans les délais impartis la vérification des états financiers du Secrétariat de la SADC au titre de l'exercice financier 2013/2014. Le Secrétariat continue à veiller à ce que les améliorations recommandées par les auditeurs externes et par des évaluations indépendantes soient rapidement mises en œuvre, avec des rapports d'étape évalués par le Conseil selon les avis de ses comités techniques.

Audit et gouvernance

- xxviii. Afin de renforcer les contrôles internes, la gestion des risques et les processus de gouvernance, et de s'aligner sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources fournies par les États membres et les partenaires de coopération internationale, la Secrétaire exécutive a mis sur pied un comité d'audit et de gestion des risques (CAGR) au cours de la période sous revue.
- xxix. Par ailleurs, la Secrétaire exécutive a continué à mettre en œuvre une série de recommandations, en particulier celles contenues dans le rapport d'enquête de vérification judiciaire, dans le rapport du comité des commissaires aux comptes sur l'audit des comptes de 2012/13 et celles de l'unité d'audit interne.
- xxx. La Secrétaire exécutive s'est engagée à continuer à promouvoir un environnement favorable pour apporter un soutien à toutes les structures chargées de la supervision et de la gouvernance du Secrétariat, afin d'assurer que les principes de gouvernance soient respectés dans la gestion des affaires du Secrétariat de la SADC. Le processus de restructuration répond à cet engagement.

I. VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DANS RÉGION

A. SITUATION POLITIQUE

1. Pendant la période de 2013-2014, la situation politique dans la région est demeurée relativement stable. Néanmoins, certains Etats membres ont fait face à des problèmes politiques, en particulier la République démocratique du Congo (RDC).
2. Le dialogue Kampala et la signature de l'accord de cessez-le-feu entre la RDC et les rebelles ont été conclus en décembre 2013 (Déclaration de Nairobi), ce qui a été suivi par le déploiement de la Brigade d'intervention (IB) en RDC. Trois Etats membres (Tanzanie, Afrique du Sud et Malawi) ont fourni des troupes et des matériels/équipements en vue du déploiement de cette brigade, dont les opérations sont placées sous les auspices de la Mission de stabilisation l'Organisation des nations unies (MUNUSCO). Cette intervention a renforcé la paix et la sécurité dans cette région.

RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE RÉGIONALE

3. La SADC participera à l'exercice d'entraînement *Amani Africa II (AAII FTX)* pour le renforcement des capacités de la Force africaine en attente qui aura lieu en octobre 2014 au Royaume du Lesotho, et qui a pour but de renforcer les capacités de la Force en attente de la SADC. La planification de l'exercice a commencé en août 2013 et les préparatifs sont à un stade avancé. L'équipe est composée de l'Elément de planification de la SADC (PLANELM) et de la Division des opérations de soutien à la paix (DOSP) de l'Union africaine (UA). Le but de cet exercice continental est de tester l'état de préparation pour un déploiement de la Force africaine en attente (FAA), avec une référence particulière à la capacité de déploiement rapide (CDR), c'est-à-dire, la capacité à se déployer dans une période de quatorze (14) jours suivant la prise de décision en ce sens par les autorités compétentes.

RENFORCEMENT ET CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES DANS LA REGION

4. Comme partie du processus de consolidation de la démocratie et des institutions démocratiques et de l'amélioration de la gouvernance dans la région, certains Etats membres ont tenu des élections programmées. Les pays suivants ont tenu des élections : Royaume du Swaziland, le 20 septembre 2013 ; République de Madagascar (élections générales) les 25 octobre 2013 et 20 décembre 2013 ; République d'Afrique du Sud le 7 mai 2014 ; République du Malawi le 20 mai 2014.
5. Les élections à Madagascar notamment ont largement été le produit des efforts de médiation menés par la SADC. Cette médiation s'est officiellement achevée le 25 janvier 2014 à la suite de la prestation de serment du premier président démocratiquement élu de la 4^{ème} République. En vue d'assurer la restauration de l'ordre constitutionnel dans le

pays, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a levé la suspension de Madagascar le 27 janvier 2014. Comme conséquence de ce fait, le Sommet extraordinaire de la SADC tenu le 30 janvier 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie) a également mis fin à la suspension de Madagascar et a invité le pays à participer à toutes les activités de la SADC.

MISE EN ŒUVRE DU SIPO RÉVISÉ

6. Suite au lancement officiel du SIPO révisé, le Secrétariat prépare actuellement le plan de mise en œuvre du SIPO pour faciliter l'opérationnalisation du SIPO révisé. Le plan de mise en œuvre a été soumis au Comité ministériel de l'Organe pour examen en juillet 2014. Le plan présente les mécanismes de construire une compréhension et une appropriation commune par toutes les parties prenantes du SIPO révisé.

B. SITUATION ÉCONOMIQUE

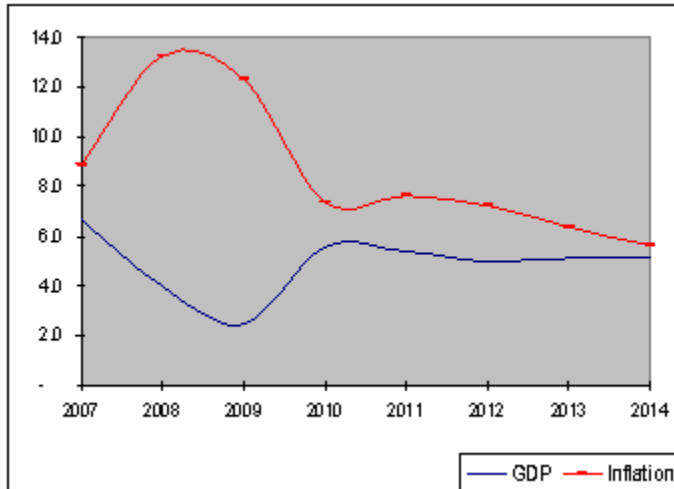
7. La croissance économique dans la région de la SADC s'est améliorée, mais elle a été lente en raison de la baisse des prix mondiaux des matières premières. L'indice des matières premières primaires du FMI a baissé, passant d'une moyenne de 186 en 2012 à 183 en 2013. Par ailleurs, l'indice des produits suivants a également baissé de la manière suivante en 2013, par rapport à 2012 : intrants industriels (de 167 à 163) métaux (191-183) et pétrole (198-196).
8. Les bas prix des matières premières sont le principal risque immédiat pour la région, dans la mesure où ils ont une incidence sur les équilibres internes et externes, les recettes d'exportation et les recettes publiques. Cela limite les dépenses publiques des Etats membres. Cependant, le ralentissement de l'inflation ouvre la voie à une politique monétaire expansionniste pour soutenir la croissance économique.

PIB RÉEL

9. Les chiffres provisoires fournis par les Etats membres en novembre 2013 et par les perspectives économiques mondiales du FMI en octobre 2013 indiquent que la région a enregistré une croissance moyenne du PIB réel de 4,9% en 2013 soit 0,1% de plus que la moyenne de 2012 (4,8%). Moins d'un tiers des Etats membres ont enregistré une croissance du PIB réel égal ou supérieur à la cible régionale de 7%. Ces Etats membres sont l'Angola, la RDC, le Mozambique et la Tanzanie. En 2012, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe avaient atteint la cible régionale de croissance économique de 7%.
10. Grâce à la croissance économique marginale, la moyenne régionale du PIB par habitant aux prix courants (USD) a augmenté de 4,5%, passant de 3.706 USD en 2012 à 3.873 USD en 2013. En revanche, le Malawi a enregistré une baisse substantielle du PIB par habitant de 14,2% suivie par l'Afrique du Sud (9%), la Namibie (6,7%) et le Lesotho (0,4%). Le

reste des performances des Etats membres en ce qui concerne le revenu du PIB par habitant a été positif ; les Seychelles ont enregistré une croissance du revenu du PIB par habitant de 21,7% en 2013.

FIGURE 1 : SADC – PIB RÉEL ET INFLATION (POURCENTAGE)



Source : Etats membres, novembre 2013 et PEM du FMI, octobre 2013.

INFLATION

11. Le taux d'inflation de la région s'est situé à une moyenne de 7,1% en 2013. Seuls quatre Etats membres (RDC, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) ont enregistré une inflation inférieure à la cible régionale de 5% tandis que le Malawi a enregistré une moyenne de 26%.

ÉPARGNES NATIONALES ET INVESTISSEMENT

12. La région a réalisé des épargnes nationales de 17,7% du PIB en 2013. Les épargnes nationales ont été généralement faibles dans la région, où une majorité des Etats membres (10) ont réalisé des épargnes nationales inférieures à 20% du PIB en 2013. Seul le Botswana a réalisé une épargne nationale supérieure à 30% du PIB. Cela implique que l'épargne étrangère finance une part importante des investissements dans la région.

13. En ce qui concerne l'investissement, la région a enregistré 27,7% du PIB en 2013, soit une hausse de 0,4% par rapport au niveau de 2012.

SECTEUR FINANCIER

14. La performance du secteur financier dans la région n'a pas été satisfaisante en 2013. Cela serait dû à la reprise morose de l'économie mondiale et à la baisse des prix des produits de base, comme cela est souligné plus haut. Les recettes publiques limitées face à la

pression croissante sur les dépenses ont laissé certains Etats membres dans une situation d'aggravation des déficits budgétaires.

15. La région a enregistré une moyenne de revenus de 33% du PIB en 2013 contre les 33,3% du PIB en 2012. Pendant ce temps, les dépenses publiques ont augmenté de 34,3% du PIB en 2012 à 35,2% du PIB en 2013.
16. Cela a laissé la région avec un déficit de 1,7% du PIB en 2013, une hausse par rapport au déficit de 0,7% du PIB en 2012. Six Etats membres (RDC, Maurice, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie et Zambie) ont enregistré des déficits au-dessus de la cible régionale de 3% du PIB. Le plus important déficit a été celui du Mozambique, situé à 9,5% du PIB, qui est imputable à un financement accru des importations de capitaux d'investissement, notamment dans le secteur minier.
17. Par conséquent, la dette publique moyenne s'est légèrement détériorée, passant de 40,8% du PIB en 2012 à 41,9% du PIB en 2013. Seuls les Seychelles et le Zimbabwe ont enregistré une dette publique générale supérieure à la cible régionale de 60% en 2013.

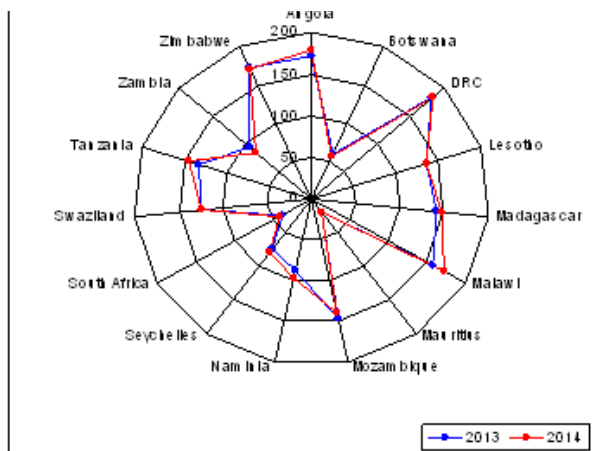
SECTEUR EXTERNE

18. En 2013, le Dollar américain s'est renforcé, ce qui a négativement affecté les taux de change de la plupart des monnaies dans la région. Cela a entraîné une aggravation des factures d'importation. Les volumes des exportations et des importations ont ralenti : les premiers sont passés d'une croissance de 8,7% à 8,5% et les seconds de 7,7% à 5,8% en 2013. Par conséquent, le compte courant extérieur de la région s'est détérioré, passant d'un déficit de 9,8% du PIB en 2012 à un déficit de 10,3% du PIB en 2013.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

19. Les données de l'indice de la Banque mondiale *Doing Business* de 2014 et de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial

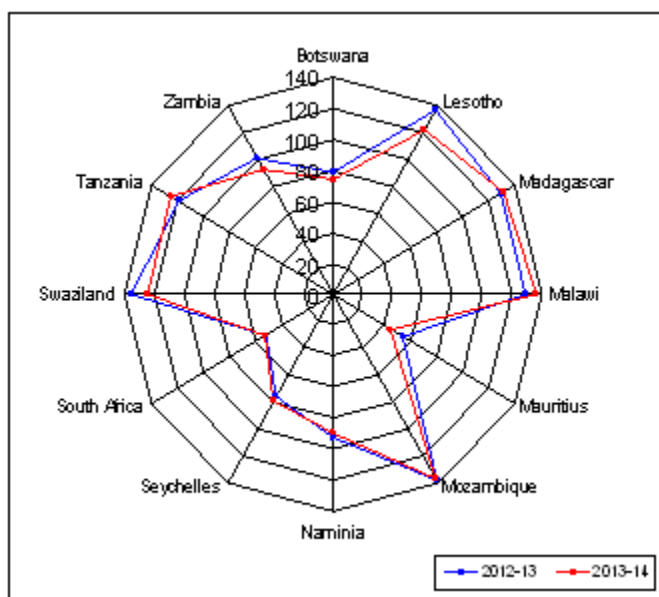
FIGURE 2 : INDICE DOING BUSINESS



pour 2013-2014 indiquent que la région de la SADC fait des progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires et la compétitivité en général. Si l'indice *Doing Business* indique que le classement de la plupart des Etats membres a baissé, cela ne signifie pas inactivité, mais un ralentissement du rythme de mise en œuvre des réformes nécessaires en comparaison avec d'autres pays à l'échelle mondiale.

20. Fait notable, l'indice de compétitivité mondiale (GCI), qui est une mesure plus large que l'indice *Doing business*, et qui couvre plus de sphères que l'économie (notamment les secteurs macro-économique, infrastructurel, social et des technologies) brosse un tableau plus positif. Le rapport du GCI pour 2013-2014 indique que certains Etats membres, à l'exception de Madagascar, du Malawi, des Seychelles, de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie, ont amélioré leur classement. D'autres ont fait d'importants progrès dans le classement, de la manière suivante : Botswana (5 places gagnées, rang 74) ; Lesotho (14 places, rang 123), Maurice (9 places, rang 45), Swaziland (11 places, rang 124) et Zambie (9 places, rang 93).

FIGURE 3 : CLASSEMENT DES INDICES DE LA SADC SUR LA COMPÉTITIVITÉ MONDIALE, 2014



Source : Rapport sur la compétitivité mondiale du FEM, 2013-2014

PERSPECTIVES À MOYEN TERME

21. Il est prévu que tous les Etats membres de la SADC réalisent une croissance économique positive, augmentant en moyenne de 5,2% en 2014. Quatre pays (Angola, RDC, Mozambique et Tanzanie) devraient avoir une croissance supérieure à la cible régionale de 7% en 2014, la plus forte prévision concernant la RDC, à 10,5%.

II POLITIQUE, STRATÉGIE, PLANIFICATION, SUIVI ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

PLAN STRATÉGIQUE INDICATIF DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (RISDP)

22. L'initiative la plus importante a été l'achèvement de la révision du RISDP et la rédaction du RISDP révisé 2015-2020.
23. Suite à une directive émise par le Conseil des ministres de la SADC lors de leur réunion tenue les 14 et 15 août 2013 à Lilongwe (Malawi), le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec les Etats membres, a mis sur pied un groupe de travail pour le RISDP. Le Groupe de travail a pour responsabilité de finaliser le processus de révision du RISDP. Plus précisément, il est demandé au Groupe de travail pour le RISDP de proposer de nouvelles priorités, les principaux domaines d'intervention, les étapes, les résultats attendus, les buts et l'échéancier pour le reste de la période de mise en œuvre. Ces processus visent à finaliser le RISDP révisée (2015-2020), qui sera présenté au Conseil en août 2014.
24. Le Groupe de travail pour le RISDP s'est réuni pour examiner l'avant-projet du RISDP révisé du 2 au 4 avril 2014. La réunion s'est notamment penchée sur les priorités du reste du RISDP, la proposition de stratégies de mise en œuvre du RISDP pour la période restante de sa mise en œuvre et la recommandation d'autres stratégies et cadres de mise en œuvre pouvant améliorer sa mise en œuvre. L'aboutissement de cette réunion a été la révision de l'avant-projet et sa transformation en un premier projet de RISDP révisé.
25. La deuxième réunion du Groupe de travail pour le RISDP a examiné premier projet de RISDP révisé du 8 au 9 mai 2014. Outre un examen général de l'ensemble du projet, le Groupe de travail s'est spécifiquement penché sur les priorités du RISDP pour 2015-2020, le cadre institutionnel et juridique, les ressources conséquentes pour la mise en œuvre du RISDP et le mécanisme de suivi et d'évaluation.
26. Le projet de RISDP révisé sera présenté à cette Réunion

RESTRUCTURATION DU SECRÉTARIAT DE LA SADC

27. La révision du RISDP a été entreprise à un moment où le processus de restructuration du Secrétariat de la SADC est en cours, comme souligné dans le plan de la Secrétaire exécutive de 100 jours diffusé le 18 décembre 2013. Le processus de restructuration vise à faire en sorte que le Secrétariat de la SADC se concentre sur son principal mandat de planification et de gestion stratégique. La première phase de la vision de la Secrétaire exécutive sur le processus de restructuration est de s'attaquer aux éléments fondamentaux à travers la constitution d'une équipe solide, motivée, responsable et efficace s'appuyant sur des systèmes et procédures de gouvernance améliorés,

transparents et conformes aux normes internationales pour faire des affaires. Ce processus de restructuration devrait être terminé dans une période d'un an.

28. La deuxième phase implique la redéfinition des principales priorités organisationnelles, ce qui a été partiellement atteint grâce à la rationalisation et au recentrage du RISDP sur un ensemble d'objectifs et résultats plus limité et plus précis que précédemment. Le projet de RISDP révisé deviendra la base pour la préparation d'un plan d'organisation globale et coordonnée et d'un budget qui soit basé sur les résultats. Les principes de gestion basés sur les résultats qui ont été adoptés par le Secrétariat, s'appuyant sur la politique d'élaboration, de planification et de suivi-évaluation de la Stratégie (SPME), ont renforcé la nécessité d'une restructuration organisationnelle et la nécessité de récompenser les résultats en reliant les plans de mobilisation des ressources et en créant des synergies entre les programmes dans différentes directions et unités afin de poursuivre des résultats organisationnels communs.
29. En s'appuyant sur les principes d'une gestion basée sur les résultats, il est prévu que le nouvel enjeu du projet de RISDP révisé nécessite une réorientation de la stratégie à moyen terme et du plan d'affaires et une flexibilité pour procéder à une reconfiguration de la structure de l'organisation de manière à produire de nouveaux résultats, notamment une révision des descriptions de poste des équipes actuelles du Secrétariat comme condition nécessaire pour assurer la conformité avec les nouvelles fonctions. Il est prévu que les résultats attendus précis proposés dans le RISDP révisé orientent la définition de chaînes cohérentes de résultats dans le plan d'affaires et la construction d'indicateurs et objectifs SMART s'appuyant sur une bonne compréhension de la base de référence.
30. Comme conséquence de la restructuration organisationnelle, il est prévu qu'il y ait une exécution rationnelle des plans organisationnels et des budgets, et cela se traduira par des résultats tangibles (retombées, résultats et impacts), par une plus grande visibilité des avantages de l'intégration régionale et par la performance du Secrétariat de la SADC dans le moyen terme (3 ans et au-delà).

POLITIQUE DE LA SADC SUR L'ÉLABORATION, LA PLANIFICATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE (SPME)

31. Afin d'opérationnaliser la politique de la SADC en matière d'élaboration, de planification, de suivi et d'évaluation de la Stratégie (SPME) qui a été approuvée par le Conseil des ministres de la SADC en février 2012, le Secrétariat a élaboré la stratégie à moyen terme et le plan opérationnel quinquennal. Ces documents ont été soumis au Conseil en août 2013 et ils ont été approuvés sur le principe, dans l'attente des résultats de la révision du RISDP. Ces documents à moyen terme seront modifiés en conséquence en conformité avec le RISDP révisé.
32. Lors de la planification de l'exercice financier 2014/15, une approche de gestion basée sur les résultats a été adoptée et la préparation du plan d'affaires annuel de 2014/15 a

suivi une approche de chaîne des résultats. Cette méthodologie améliore la reddition des comptes, étant donné que le Secrétariat avait planifié d'atteindre des résultats qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et définis dans le temps.

33. La préparation du plan d'affaires 2014/15 résulte du système de gestion intégrée révisé de la SADC (SIMS) et du prototype du module de planification et de budgétisation. La saisie de l'information dans le système a suivi l'approche de la chaîne des résultats. Une formation sur le SIMS a été offerte aux fonctionnaires dans les différentes unités d'affaires impliquées dans la planification et la budgétisation.
34. Le suivi du plan d'affaires du Secrétariat pour l'exercice 2013/14 a été réalisé périodiquement au cours de la période sous revue. Les rapports semi-annuels et annuels de performance ont été préparés et soumis au sous-comité des finances en décembre 2013 et juillet 2014 respectivement. Certaines des principales difficultés rencontrées lors de la période comprennent, mais sans s'y limiter : les retards dans la finalisation des marchés et dans la signature des contrats des consultants, des décaissements tardifs des fonds des PIC et des capacités humaines insuffisantes.
35. Une formation sur la planification de projets de développement a été menée au cours de la période sous revue à l'intention des membres du personnel engagés dans les processus de planification et de budgétisation dans différentes directions et unités du Secrétariat.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA PAUVRETÉ DE LA SADC

36. Les activités destinées à opérationnaliser l'Observatoire régional de la pauvreté de la SADC (RPO) ont débuté en janvier 2012 et ont continué jusqu'en 2013. Le comité de pilotage du RPO de la SADC a tenu trois réunions en mai 2012, septembre 2012 et mars 2013.
37. Le comité de pilotage a approuvé une matrice commune de la SADC de lutte contre la pauvreté, qui présente les indicateurs de pauvreté approuvés par les Etats membres de la SADC. Les indicateurs assureront un système de collecte harmonisée de données et des rapports sur les tendances de la pauvreté fournis par les Etats membres. La matrice a été soumise au Conseil pour approbation.
38. Le Comité de pilotage a également approuvé les termes de référence pour une consultance qui aboutira à l'élaboration du rapport sur la situation actuelle de la pauvreté dans la SADC, qui servira de base de référence pour la surveillance des tendances de la pauvreté dans la région. Ce rapport contiendra les profils de pauvreté des tous les Etats membres de la SADC ainsi que des cartes de la pauvreté faisant une description détaillée de la distribution géographique de la pauvreté et des inégalités dans un pays.

LA SADC APRÈS 2015

39. La SADC continue de participer aux délibérations en vue du programme de développement de l'après 2015.
40. Le Secrétariat doit s'engager dans l'élaboration d'une vision à long terme pour la SADC (Vision de la SADC 2050) comme approuvé par le Sommet de la SADC des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Maputo (Mozambique) en août 2012. L'élaboration d'une vision de la SADC à long terme prendra en compte la Déclaration de vision de la SADC telle que stipulée dans le Traité et dans le RISDP et elle s'appuiera sur le RISDP révisé.
41. Pour la préparation de la Vision 2050 de la SADC, le Secrétariat devra créer les conditions pour qu'un groupe de personnalités éminentes de la région aident le Sommet dans l'élaboration et l'examen de la vision à long terme de la SADC. Il faudra également mettre sur pied un groupe de travail technique composé d'experts de haut niveau de la région et du Secrétariat de la SADC doté d'un mandat pour coordonner les aspects techniques, logistiques et organisationnels concernant l'élaboration de la Vision à long terme de la SADC.

III. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET D'INTEGRATION RÉGIONALE

A. LIBÉRALISATION DU COMMERCE ET DE L'ÉCONOMIE

CONSOLIDATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DE LA SADC

42. L'objectif actuel du programme d'intégration économique de la SADC concerne la consolidation de la zone de libre-échange. Cela devrait créer une base solide pour l'approfondissement de l'intégration dans la région. Des progrès notables ont été accomplis dans un certain nombre de domaines, concernant notamment ce qui suit:
- i. Le Comité des ministres du Commerce ont approuvé l'offre tarifaire des Seychelles concernant l'adhésion au Protocole sur le commerce lors de sa réunion tenue en juin 2014. Le pays prépare actuellement les instruments d'adhésion et de mise en œuvre en vue de finaliser le processus. Cela portera à treize (13) le nombre d'Etats membres qui participent pleinement à la ZLE.
 - ii. Le travail se poursuit en vue de moderniser le fonctionnement et d'améliorer l'efficacité aux postes frontières. Cela implique notamment l'extension et l'harmonisation des heures de fonctionnement aux principaux postes frontières choisis, la simplification des correspondances, la modernisation des procédures et le renforcement des capacités des administrations douanières grâce à des actions de formation. Ces efforts devraient réduire les délais de dédouanement des marchandises et les coûts des affaires dans la région.
 - iii. Un vaste programme destiné à relever les défis de facilitation du commerce dans la région est en cours d'élaboration en collaboration avec les PIC.
43. Les obstacles non tarifaires (ONT) constituent un défi permanent dans la région, car l'expérience montre qu'ils ont tendance à augmenter à mesure que les obstacles tarifaires sont démantelés. Les ONT apparaissent comme des mesures de protection ou moyens de génération de revenus pour certains Etats membres. Une forme particulièrement répandue d'ONT dans un certain nombre de pays ce sont les barrages routiers et la corruption des fonctionnaires qui les exploitent. Non seulement cela nuit aux affaires, mais aussi sape la crédibilité de la ZLE. Néanmoins, le mécanisme de surveillance, de dénonciation et d'élimination des ONT en ligne s'avère être un système d'alerte efficace qui a entraîné des améliorations dans la résolution des ONT notifiées. Il est donc nécessaire que le secteur privé soit largement sensibilisé et informé sur le fonctionnement du système.
44. D'autres efforts visent à améliorer la qualité et la compétitivité des produits de la SADC et à veiller à ce que les règlements techniques s'alignent sur les normes internationales, afin d'éviter qu'ils deviennent des obstacles inutiles au commerce. Cela inclut la mise en œuvre des annexes sur les obstacles techniques au commerce et sur les mesures

sanitaires et phytosanitaires. Le système d'accréditation de la SADC (SADCAS) assure également que la normalisation de la SADC, l'assurance qualité et la métrologie sont solides pour l'accréditation. Ainsi, le nombre d'établissements agréés a augmenté, ainsi que celui d'évaluateurs techniques principaux qui entreprennent des évaluations d'accréditation à travers la région.

45. Entre 2001 et 2012, la région a connu des augmentations importantes dans les échanges intra-SADC. Selon l'Annuaire statistique de la SADC (2012), le commerce entre les Etats membres parties de la ZLE a augmenté en termes absolus, passant de 13,5 milliards d'USD à 58 milliards d'USD au cours de cette période (voir le tableau 1 ci-dessous). Au total, la croissance est allée de 14 milliards d'USD à 66 milliards d'USD pour l'ensemble des pays de la SADC, y compris les non-participants. Toutefois, le commerce intra-SADC a été constant à 15% du total des échanges sur un certain nombre d'années, ce qui implique des progrès à accomplir. Ces progrès pourraient être matérialisés à travers une mise en œuvre effective du Cadre politique régional pour le développement industriel et de la Politique agricole régionale.

TABLEAU 1 : COMMERCE INTRA-SADC, 2001-2012 (MILLIONS D'USD)

Country	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Botswana	1 672	2 024	2 452	3 244	3 315	3 329	4 320	5 373	4 455	5 160	6 103	6 765
Lesotho	777	752	1 030	1 982	985	954	1 021	1 085	38	20	42	33
Madagascar	150	111	266	256	313	242	287	420	377	360	367	307
Malawi	415	493	572	665	860	993	1 053	1 286	1 452	1 111	1 300	1 140
Maurice	458	468	531	531	584	518	590	697	609	740	827	879
Mozambique	441	736	884	1 047	1 449	1 505	1 610	1 570	1 576	2 816	3 205	3 551
Namibie	1 581	1 667	2 932	3 013	3 133	3 474	4 722	5 313	5 768	5 250	7 430	7 555
Afrique du Sud	3 150	3 326	3 931	4 754	6 151	7 143	9 764	13 504	9 283	12 085	15 074	17 490
Swaziland	1 471	1 798	2 521	2 816	2 564	2 061	2 276	2 131	2 190	2 705	2 671	2 921
Tanzanie	293	309	453	630	853	1 036	742	1 399	1 159	1 726	2 196	2 507
Zambie	1 050	1 348	1 527	1 998	1 968	2 517	3 306	3 999	3 146	4 612	5 781	7 485
Zimbabwe	2 069	2 896	1 645	3 464	2 753	6 073	4 583	3 292	3 970	5 730	8 581	7 389
EM de la ZLE	13 527	15 928	18 742	24 401	24 928	29 845	34 276	40 069	34 025	42 313	53 577	58 022
Angola	434	36	570	600	612	825	1 518	4 205	3 124	3 577	3 410	4 691
RDC	199	287	338	470	566	1 781	1 394	2 354	1 752	3 034	3 296	4 047
Seychelles	44	70	55	59	58	76	66	101	116	111	365	101
Total - SADC	14 203	16 321	19 704	25 530	26 164	32 528	37 254	46 729	39 017	49 035	60 648	66 860

Source: Organisations nationales de la statistique des Etats membres

Country	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Changement dans le commerce total de la SADC (%) au cours de l'année précédente		14,9	20,7	29,6	2,5	24,3	14,5	25,4	-16,5	25,7	23,7	10,2

PERFORMANCE MACROECONOMIQUE

46. Les données de l'Indice de la Banque mondiale *Doing Business* 2014 et de l'Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial de 2013-2014 indiquent que la région de la SADC a fait des progrès en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires et de sa compétitivité en général et de l'environnement macro-économique en particulier.
47. Les performances des Etats membres de la SADC au regard des objectifs régionaux de convergence macroéconomique sont encourageantes, ce qui suggère une stabilité macroéconomique. Bien que seuls cinq Etats membres aient atteint la cible d'inflation de moins 5% en 2013, la tendance est à la décélération et elle est susceptible d'être dans des limites de la cible à court et à moyen terme. Plus de la moitié des Etats membres ont atteint la cible de déficit budgétaire de 3% du PIB. Treize (13) d'entre eux ont atteint le déficit de la dette publique de moins de 60% du PIB sur la même période.
48. Il est absolument nécessaire que la région mette en place un mécanisme de financement des projets régionaux. Les déficits d'infrastructures d'appui au commerce dans la région demeurent un obstacle majeur à la circulation effective efficiente du commerce dans la région ainsi qu'à la compétitivité des produits de la région.

DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES FINANCIERES

49. En ce qui concerne les infrastructures financières, un acquis majeur au cours de la période a été l'élaboration et la mise en œuvre du Système régional intégré de règlement électronique de la SADC en juillet 2013. Le système assouplit les paiements et les règlements et réduit les coûts de transaction pour les Etats membres qui utilisent la plate-forme.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LA RÉGION

50. L'élaboration du Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF) a été achevée et il a commencé à analyser des projets d'infrastructures à partir de juillet 2014. Cela fera progresser la mise en œuvre du Plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC. En outre, le Fonds de développement régional de la SADC devrait d'être opérationnel sous peu.

DIFFICULTÉS À SURMONTER

52. La consolidation de la Zone de libre échange de la SADC fait face à des difficultés qui ont trait au recul sur les engagements tarifaires, les règles d'origine et la capacité de production comme décrit ci-dessous :
- i. Il y a des cas où certains Etats membre sont revenus sur les engagements tarifaires et, dans certains cas, les effets de l'imposition de frais et charges équivalent à des tarifs. Cela peut être la conséquence des difficultés économiques ou d'obligations

contradictoires, sachant que certains Etats membres se plient à différents accords commerciaux, ce qui sape les efforts visant à améliorer le régime commercial de la SADC et à lui rendre prévisible.

- ii. Les règles d'origine dans certains secteurs d'une importance clé pour la plupart des économies de la SADC, en particulier les secteurs du textile et de l'habillement, rendent difficile que les produits soient éligibles au traitement préférentiel. Cela continue à refléter un certain niveau de rigidité et un manque de l'esprit donnant-donnant qui est essentiel dans le processus d'intégration régionale ;
- iii. Il y a une prévalence de faibles niveaux de capacité de production et l'absence de diversification de la production économique. Par ailleurs, la mise en œuvre du Cadre stratégique de développement industriel est à un rythme lent en raison de ressources financières et humaines limitées.

B. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

DÉCLARATION DE LA SADC SUR LES INFRASTRUCTURES

54. Selon la directive du Sommet, la Déclaration de la SADC sur le développement des infrastructures régionales a été finalisée. Les ministres en charge des infrastructures l'ont adoptée et les ministres de la Justice et les procureurs généraux l'ont entérinée. Elle est apte à être soumise à l'examen par le Sommet en août 2014. Les objectifs spécifiques de la Déclaration consistent à définir les principaux buts politiques, sociaux, économiques et techniques communs, ainsi que les valeurs, les objectifs, les principes, et les résultats qui sous-tendent et définissent le Plan directeur de développement des infrastructures régionales (RIDMP).

ÉTAT ACTUEL DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DE L'ÉNERGIE DANS LA RÉGION

55. Au 31 mars 2014, la région avait une capacité installée de production de 58.387 MW et une capacité disponible de 52.543 MW pour une demande de 56.821 MW, qui comprend la consommation de pointe, la demande non satisfaite et les réserves. Cela donne un déficit dans la capacité de production de 4.278 MW. La demande d'électricité a augmenté d'une moyenne pondérée de 2,5% par an.

56. En 2013, la région a commandé une capacité de production à hauteur de 1.361 MW des sources suivantes : Botswana (450 MW), RDC (55 MW), Malawi (64 MW), Mozambique (100 MW), Tanzanie (60 MW), Afrique du Sud (402 MW) et Zambie (230 MW) pour des projets nouveaux et de réhabilitation. Environ 25% de cette capacité provenaient de producteurs d'énergie indépendants (IPP) et 10% de projets d'énergie solaire en Afrique du Sud.

57. La région prévoit d'installer 6.026 MW en 2014, dont la part la plus importante est pour l'Angola (389 MW), pour le Botswana (150 MW), l'Afrique du Sud (4.836 MW), le Mozambique (175MW), la Tanzanie (450 MW) et la Zambie (195 MW). Il est prévu que 33% de cette capacité proviennent de projets d'énergie renouvelable d'Afrique du Sud. Il est également prévu que 685 MW proviennent d'Angola et de Tanzanie, qui

sont encore dans l'attente de se connecter au réseau régional et dont la production ne serait donc pas disponible pour le reste de la région. D'autres efforts sont actuellement déployés dans le cadre du RIDMP pour accélérer la mise en œuvre des trois projets clés visant à relier l'Angola, le Malawi et la République-unie de Tanzanie au réseau régional.

58. La région aura des réserves de capacité installée de production suffisantes après 2018 si tous les projets sont mis en service comme prévu. La marge des réserves de production atteindra 14,3% en 2017 et 20,6% en 2018 contre une marge de réserve de bonnes pratiques de 15%. Il est prévu qu'un total d'environ 21.467 MW d'une nouvelle capacité de production soit mis en service entre la période de 2014 et 2017, dont 3% d'énergies renouvelables (éolienne et solaire).
59. Des économies d'environ 4.561 MW ont été réalisées grâce aux initiatives de gestion axée sur la demande de 2009 à 2013, avec un volume d'économies (3461 MW) émanant du programme des lampes fluorescentes compactes et de l'éclairage commercial (700 MW). Il est prévu de faire des économies régionales de 6.000 MW à l'horizon 2018 si le programme de gestion axé sur la demande (DSM) est mis en œuvre conformément au plan. Les Etats membres devraient apporter le soutien politique nécessaire pour mettre en œuvre le programme DSM, comprenant notamment l'interdiction des ampoules à incandescence.

RÈGLEMENTATION SUR L'ÉLECTRICITÉ

60. Parmi les quinze (15) Etats membres, onze (11) ont mis en place une surveillance réglementaire sous la forme d'autorités de régulation de l'énergie ou de l'électricité. Les Seychelles sont le dernier Etat membre à avoir mis en place un organisme de réglementation pour le secteur de l'électricité. Les Etats membres restants (RDC, Botswana et Maurice) sont à différentes étapes du processus.
61. Même si aucun des Etats membres de la SADC n'a été en mesure de se conformer à la décision du Conseil de la SADC enjoignant à atteindre les tarifs permettant de recouvrer les coûts totaux à la fin de 2013 au plus tard, des progrès significatifs ont été réalisés concernant la migration vers les tarifs reflétant les coûts. A ce sujet, la situation est la suivante :
- i. Madagascar, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ont mis en place des tarifs qui sont en mesure d'émettre de bons signaux pour de nouveaux investissements et une utilisation efficiente de l'électricité.
 - ii. Le Botswana, le Lesotho, Madagascar, Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland et la Zambie ont déterminé des niveaux de tarifs reflétant les coûts globaux.
 - iii. Le Lesotho, Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ont déterminé des niveaux de tarifs de production, transmission, et distribution reflétant les coûts.

- iv. Les Etats membres qui ont mis une date butoir pour atteindre la réfectivité des coûts et les niveaux tarifaires reflétant les coûts sont l'Angola (date butoir 2016), le Botswana et la Namibie (2018), les Seychelles et le Swaziland (2016) et la Zambie (2016).
 - v. L'Angola, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ont approuvé des plans pour atteindre les objectifs.
62. Si les Etats membres sont encouragés à mettre en œuvre des tarifs reflétant les coûts afin d'assurer la viabilité de l'industrie de distribution de l'énergie, ils ont aussi besoin de mettre en œuvre des stratégies novatrices de soutien à l'électrification en faveur des pauvres, y compris la mise en place de structures tarifaires qui assurent un niveau minimum de service comme partie de la stratégie d'accès à l'énergie.

ACCÈS À L'ÉNERGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

63. L'énergie renouvelable est une partie intégrante de l'Initiative des Nations unies pour une Énergie durable pour tous (SE4All). Actuellement, le Secrétariat mobilise des ressources pour finaliser la stratégie et le plan d'action pour les énergies renouvelables de la SADC. Les gouvernements autrichien, britannique et finlandais ont élargi le programme de partenariat pour l'énergie et l'environnement (EEP) dont l'objectif est d'octroyer des subventions pour accroître l'adoption des technologies des énergies renouvelables dans la région. À ce jour, l'EEP touche également le Lesotho et les Seychelles, ce qui porte à neuf (9) le nombre d'États membres participant au programme.

64. Avec l'aide de l'ONUDI, du gouvernement autrichien et de l'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie, le Secrétariat a entrepris une étude de faisabilité de l'établissement d'un Centre des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique de la SADC (SACREEE). Un document de projet devra être finalisé pour être présenté aux ministres de la SADC en charge de l'énergie.

COMMUNICATIONS ET TIC

Feuille de route de la SADC sur la migration vers la radiodiffusion numérique

65. Les États membres ont franchi des étapes importantes dans la migration vers la radiodiffusion numérique avec l'appui du Bureau de gestion du projet de migration vers la radiodiffusion numérique de la SADC qui est opérationnel depuis juin 2013. Il faut noter que 96% des États membres de la SADC ont mis en place un groupe de travail national ; 86% ont élaboré une politique de migration vers la télévision numérique terrestre (TNT) ; 93% ont adopté une norme TNT ; 86% ont adopté le règlement de la TNT. En outre, le déploiement de la mise en œuvre est à 59% et la sensibilisation et les campagnes auprès des consommateurs sont à 46%. A cet effet, les ministres ont réitéré leur engagement, en toute confiance, de respecter la date limite du 17 juin 2015 pour l'interruption des services analogiques (ASO) de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Home and Away Roaming de la SADC (SHAR)

66. Suite à la décision des ministres chargés des TIC prise en novembre 2012, le projet *Home and Away Roaming* de la SADC (SHAR) est mis en œuvre en trois (3) phases comme suit :

- i. Phase I : Libéralisation, transparence, information et collecte de données ;
- ii. Phase II : *Roam Like a Local* (RLAL) (taux de détail international, plus une majoration fixe) ;
- iii. Phase III: réglementation des prix du *roaming* basé sur le coût.

67. Les lignes directrices de la SADC sur la transparence des tarifs du *roaming*, qui spécifient l'information et la transparence minimales qui doivent être assurées par les opérateurs aux consommateurs concernant les tarifs régionaux du *roaming*, sont entrées en vigueur en juin 2013, mises en œuvre dans la phase I du SHAR. Les conclusions du rapport d'adhésion sur l'état de mise en œuvre des lignes directrices révèlent que :

- i. 51,2% des opérateurs des réseaux mobiles (ORM) fournissent le tarif sur leur site web ;
- ii. 58% des ORM offrent des conseils pratiques sur le *roaming* afin d'éviter les factures astronomiques et ils renseignent sur la couverture du *roaming* ;
- iii. 6,9% des opérateurs des ORM offrent un service de messages courts (SMS) ainsi que des informations tarifaires à un voyageur aussitôt qu'il entre dans un pays visité ;
- iv. Il n'était pas facile de trouver des informations sur le *roaming* sur certains sites Web ;
- v. Manque d'indication sur les délais d'utilisation des SMS lancés par l'opérateur dans l'information tarifaire ;
- vi. Evolution positive des prix du *roaming* innovants tels qu' « one Airtel » et « Vodafone passport ».
- vii. Lenteur des progrès dans la mise en œuvre des accords préférentiels de taux de *roaming*.

68. Les préparatifs pour le lancement de la phase II sont en cours et le projet de rapport sera prêt pour examen par les Etats membres. Cela conduira à la mise en œuvre du principe *Roam Comme a Local*.

TRANSPORTS

Aviation et transport aérien : création de l'organisation de la sécurité aérienne de la SADC

69. Le Comité des ministres de la Justice et des procureurs généraux a examiné le projet de Charte instituant l'Organisation de la sécurité de la Communauté de développement d'Afrique australe (SASO) en juin 2013. Le Comité des ministres en charge des transports se penche sur les observations formulées par les ministres de la Justice et les procureurs généraux. Pendant ce temps, le Comité des ministres en charge des transports, lors de sa dernière réunion tenue en octobre 2013, a lancé les mesures provisoires suivantes pour mettre en œuvre les dispositifs administratifs requis pour opérationnaliser la SASO tandis que le processus de d'acceptation du projet de Charte SASO est en cours de finalisation :

- i. Il a pris des dispositions provisoires en vue de la poursuite du processus d'institutionnalisation de la SASO au-delà de la durée de vie du projet COSCAP-SADC. Cela implique également l'extension du projet afin de soutenir les dispositifs intérimaires.
- ii. Il a autorisé le projet COSCAP-SADC, en collaboration avec le Secrétariat, à poursuivre les processus administratifs et logistiques de la mise en place d'un secrétariat provisoire de la SASO. Cela implique le recrutement d'un directeur général par intérim et du personnel d'appui, ainsi que toutes les étapes contenues dans le plan de transition.
- iii. Il a chargé le Secrétariat, au nom des Etats membres, d'élaborer, négocier et signer un protocole d'accord (PA) avec l'Etat membre d'accueil. Le protocole d'accord sera un instrument juridique qui régit la relation entre les parties, précise les rôles et les responsabilités ainsi que les droits et les obligations relatifs à la mise en place du Secrétariat intérimaire de la SASO.

70. Le Secrétariat a élaboré les deux (2) instruments juridiques, à savoir, le projet de protocole d'accord entre le gouvernement du pays d'accueil et le Secrétariat sur la mise en place du Secrétariat intérimaire de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC (SASO) et le projet l'accord d'hébergement. Les deux instruments juridiques, qui ont été soumis au gouvernement du Swaziland en tant que pays d'accueil en janvier 2014, ont été autorisés et signés par le ministre des Travaux publics et des Transports. Le Secrétariat a également signé les instruments juridiques, ce qui signifie que le Secrétariat intérimaire de la SASO est maintenant établi.

Transports de surface : l'assurance automobile transfrontalière au tiers

71. La région tripartite a trois différents régimes d'assurance automobile de responsabilité civile au tiers : paiement en espèces, système de taxe sur le carburant et la carte jaune du COMESA. Un projet de protocole d'accord a été développé en vue de reconnaître le régime de la carte jaune du COMESA en tant que régime tripartite d'assurance automobile de responsabilité civile au tiers. Le projet est maintenant prêt pour validation et adoption. L'adoption d'un régime unique tripartite permettra de réduire les coûts de transport et d'améliorer l'efficacité. Il permettra également d'harmoniser les régimes d'assurance dans la région, sachant qu'actuellement les Etats membres possèdent des régimes différents, et certains fonctionnent même avec plus d'un régime.

72. Les projets de rapports finals sur l'harmonisation des contrôles de la surcharge des véhicules et les règlements et normes concernant les véhicules ont été finalisés et ils sont prêts à être validés et adoptés. Les rapports concernent l'élaboration des politiques, normes et règlements du transport routier harmonisés sur la base à la fois des meilleures pratiques internationales, ainsi que des instruments et des expériences des REC (COMESA, EAC et SADC) en matière de mise en œuvre, qui pourraient favoriser l'existence d'un secteur du transport routier mieux libéralisé et efficace.

73. Le projet de rapport final sur la faisabilité et la conception d'ingénierie du poste frontière à guichet unique (PFGU) de Mwami/Mchinji et le projet de rapport final du poste frontière à guichet unique de Chiponde/Mandimba sur le corridor de Nacala sont prêts à être validés et adoptés. Ils serviront de base pour la mobilisation des ressources pour la construction des deux PFGU.

RESSOURCES EN EAU

74. Le secteur de l'eau offre un environnement, un leadership et une coordination favorables en termes de planification stratégique, d'utilisation et de développement d'infrastructures des ressources en eau, grâce à l'adoption d'une gestion intégrée des ressources en eau au niveau national, régional, des bassins hydrographiques et communautaire.

75. Au cours des exercices financiers de 2012/2013 et de 2013/2014, le secteur a franchi des étapes importantes dans la mise en œuvre du troisième Plan d'action stratégique régional sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (RSAP 3) qui s'étend de 2011 à 2015. Le programme entreprend actuellement un examen à mi-parcours, qui servira de base pour la définition des priorités du programme à l'avenir, en intégrant en particulier les priorités émanant du RISDP révisé.

76. La mise en œuvre des différents programmes dans le cadre du plan d'action stratégique régional (RSAP) a été exceptionnelle comme indiqué dans le rapport d'examen à mi-parcours. Néanmoins, des difficultés subsistent notamment dans le domaine des ressources humaines nécessaires pour gérer les ressources en eau.

77. Secrétariat permanent de la Commission du bassin du Zambèze (ZAMCOM) : l'organe politique tant attendu de la ZAMCOM, le Conseil des ministres, a été constitué en mai 2013, remplissant ainsi tous les niveaux de la structure et permettant la mise sur pied d'une commission permanente. Le recrutement du Secrétaire-exécutif du Secrétariat permanent de la ZAMCOM, dont le siège sera établi à Harare (Zimbabwe), est en cours de finalisation. La ZAMCOM est une organisation de gestion du bassin fluvial mise sur pied par les huit pays qui partagent le bassin du Zambèze, à savoir : l'Angola, le Botswana, la Namibie, le Malawi, le Mozambique, la République-unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Elle vise à « promouvoir une utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau du fleuve Zambèze ainsi qu'une gestion efficace en vue d'assurer le développement durable », tel que stipulé dans l'Accord de la ZAMCOM de 2004 et en conformité avec le Protocole révisé de la SADC de 2000 sur les bassins hydrographiques partagés.

6^{ème} dialogue entre la SADC et des parties prenantes multiples sur les ressources en eau

78. En octobre 2013, le secteur a organisé avec succès le sixième dialogue SADC – parties prenantes multiples sur les ressources en eau, dont le thème a été « Développer l'arrosage dans la SADC : examen du lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation ». Le dialogue a réuni 150 délégués venant des ministères de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de la planification économique et des finances, du secteur privé, des médias, des organisations de la société civile et des institutions de recherche de la

SADC et d'autres instances internationales. Le but était de promouvoir la connaissance et la compréhension de l'interdépendance entre l'eau, l'énergie et l'alimentation. Les délégués ont noté qu'il existait au niveau régional de la SADC des instruments de politique qui ont pris en compte l'approche du lien, notamment le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et la Politique régionale de l'eau de la SADC. Cependant, des interventions pratiques étaient nécessaires en vue de rompre l'habitude de cloisonnement, ce qui améliorerait la planification et la mise en œuvre intégrée des programmes de développement.

Intégration du genre dans le projet de gestion des eaux transfrontalières (TWM)

79. En août 2013, le secteur a lancé un projet de 24 mois destiné à soutenir le secteur de l'eau et les organismes des bassins hydrographiques (OBF) de la région en vue de l'intégration du genre dans la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ceci est conforme aux instruments de la politique de la SADC, qui enjoignent tous les programmes de la SADC à intégrer les principes, les buts et les objectifs de l'intégration du genre dans leur gestion et mise en œuvre.

Projets d'infrastructures de l'eau

80. Au cours de la période sous revue, le secteur a fait des progrès dans la mise en œuvre de projets de l'eau visant à faciliter la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de l'eau pour répondre aux besoins d'irrigation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de production d'électricité et de gestion des inondations. Ces projets sont conformes au RIDMP de la SADC récemment approuvé. Les faits saillants comprennent des études de faisabilité pour le projet transfrontalier entre le Mozambique et le Swaziland (projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement Lomahasha-Namaacha) et l'avancement du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kunene entre l'Angola et la Namibie.

Projets régionaux de l'eau achevés et nouveaux projets

81. Deux des projets dans le cadre du RSAP, à savoir le projet d'appui à la gestion des cours d'eau partagés des bassins du Rovuma, du Buzi et du Save et le projet régional l'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été achevés en juin 2014. Le projet d'appui à la gestion des cours d'eau partagés a élaboré et diffusé des monographies et des stratégies pour une meilleure gestion et pour le développement des trois bassins partagés par le Mozambique, la République-unie de Tanzanie et le Zimbabwe. Il a aussi amélioré la capacité des cinq institutions impliquées dans la gestion des ressources en eau des bassins. Le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement a développé des stratégies et des outils en vue de soutenir les efforts des Etats membres dans l'amélioration de l'accès à ces deux services de base. Cela couvre les domaines du développement institutionnel, du financement, du suivi et des rapports ainsi que de la gestion de l'information.

Gestion et développement des eaux souterraines

82. Le Secrétariat de la SADC a signé une convention de financement avec la Banque mondiale en juin 2014 pour soutenir la région dans la gestion et le développement des ressources en eaux souterraines, ce qui est un suivi du projet précédent dans ce domaine également financé par la Banque mondiale. La mise en œuvre du projet est prévue pour durer 5 ans à partir de juillet 2014, avec un financement de 10,2 millions d'USD.

MÉTÉOROLOGIE

83. Les principales activités dans le secteur de la météorologie comprennent :

- i. La mise à disposition de produits et services d'information météorologique fiables en faveur du développement socio-économique à travers le Forum régional du climat d'Afrique australe (SARCOF-17) ;
- ii. La mise en œuvre du projet d'appui institutionnel aux institutions africaines du climat (ISACIP) ;
- iii. Le projet Surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique (AMESD) qui est un précurseur de la Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique (MESA).
- iv. L'appui aux services météorologiques nationaux (SMN).

84. Par ailleurs, les Etats membres entendent mettre en œuvre le système de gestion de la qualité (SMQ) des services aéronautiques afin de satisfaire les exigences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au titre de la certification ISO 9001:2008 relative à la sécurité de la navigation aérienne. Au cours de la période sous revue, deux Etats membres supplémentaires se sont conformés à la norme ISO 9001 sur les systèmes de management de la qualité des services aéronautiques.

DIFFICULTÉS À SURMONTER

85. Il existe d'importantes contraintes en termes de capacités humaines et d'équipements inadéquats dans le secteur des infrastructures, ce qui nuit à la bonne exécution de son mandat. Ces éléments sont nécessaires pour l'efficacité et l'efficacé du secteur de la météorologie.

C. ALIMENTATION, AGRICULTURE ET GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES

86. L'agriculture joue un rôle majeur dans l'accomplissement de la vision de la SADC de devenir une région intégrée qui soit compétitive au niveau international, avec une réduction de la pauvreté et de meilleures conditions de vie. Il s'agit d'un secteur social et économique majeur dans la région de la SADC qui représente en moyenne 17% du PIB et 13% des recettes des exportations totales. Environ 70% de la population de la région dépend de l'agriculture pour l'alimentation, l'obtention de revenus et l'emploi.

Les performances de ce secteur ont une forte influence sur la sécurité alimentaire, la croissance économique et la stabilité sociale dans la région.

87. Les performances de l'agriculture dans la région de la SADC ont été positives, se situant à un taux de croissance annuel de 2,6% comparé à un taux de croissance démographique de 2,5% au cours de la dernière décennie. De 2003 à 2013, la production de céréales de base a augmenté de 4,6% et l'élevage de 4,2% par an. La production liée aux forêts et à la pêche a également augmenté, avec une croissance substantielle de l'aquaculture.
88. En dépit de cette évolution positive, la région connaît une faible productivité des terres et du travail, un faible niveau des échanges intra-régionaux et une baisse des ressources forestières. En conséquence, la région demeure un importateur net de la plupart des produits agricoles, notamment les céréales et le bétail. Par ailleurs, la proportion de la population qui est en situation d'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition restent élevés. Le niveau du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est supérieur à 30% dans près de la moitié des Etats membres.
89. En guise de contribution pour relever ces défis, le Secrétariat a continué se concevoir, promouvoir, coordonner et faciliter l'harmonisation des politiques et programmes destinés à accroître la production et la productivité des ressources agricoles et naturelles, à promouvoir le commerce des produits agricoles et à assurer la sécurité alimentaire dans la région. Les interventions pour 2013-14 ont été guidées par le RISDP, la Déclaration et le plan d'action Dar-es-Salaam (2004) et les protocoles sur les forêts, la pêche et la préservation de la faune et l'application de la loi.

POLITIQUE AGRICOLE RÉGIONALE

90. Le Secrétariat a facilité l'élaboration de la Politique agricole régionale de la SADC (PAR), qui est un instrument d'harmonisation des stratégies régionales dans les domaines suivants : alimentation, agriculture, ressources naturelles et environnement. La PAR vise à :
- i. Accroître la production agricole durable, la productivité et la compétitivité ;
 - ii. Améliorer le commerce régional et international et l'accès aux marchés des produits agricoles ;
 - iii. Améliorer la participation et l'investissement des secteurs public et privé dans les chaînes de valeur agricoles ;
 - iv. Réduire la vulnérabilité sociale et économique de la population de la région dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'environnement économique et climatique changeant.
91. Les ministres en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ont donné leur approbation de principe à la PAR en juin 2013. Un protocole d'accord a été élaboré pour constituer la base juridique à la mise en œuvre de la PAR. De plus, un plan

d'investissement de la PAR est en cours d'élaboration pour son opérationnalisation subséquente.

SITUATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pluviosité au cours de la campagne agricole 2013/14

92. Après un début tardif de la saison des pluies 2013-2014 dans certaines parties de la région, comme au centre et au sud du Malawi, à l'Est de la Zambie, au centre et au sud du Mozambique, au nord et au sud du Zimbabwe et au centre de la Tanzanie, la pluviosité s'est nettement améliorée aux mois de janvier à avril 2014. Certaines régions ont été fustigées par des pluies excessives qui ont entraîné des inondations qui ont tué du bétail, détruit des cultures, des maisons et des infrastructures. Les inondations ont affecté certaines parties du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et du Zimbabwe. En revanche, d'autres régions ont connu des précipitations en dessous de la moyenne, notamment certaines parties des pays suivants : Angola, Swaziland, Zimbabwe, Malawi et le nord-est de la Tanzanie.
93. Malgré ces défis liés aux conditions météorologiques, la saison a fini par être généralement bonne et favorable à la production agricole. Par conséquent, la situation de la sécurité alimentaire en 2014/2015 devrait être meilleure que celle de l'année précédente.

Production céréalière

94. La production céréalière estimée dans la région pour 2013 a été de 35,11 millions de tonnes, soit une hausse de 0,2% par rapport aux 35,02 millions de tonnes récoltées en 2012. Cependant, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (2008 à 2012), la production céréalière de 2013 a augmenté de 5%, ce qui représente une production céréalière supérieure à la moyenne dans les dernières années (voir tableau 2).
95. Globalement, la région est confrontée à un déficit céréalier estimé à environ 4,01 millions de tonnes dans la campagne de commercialisation 2013/14. Tous les pays de la région (à l'exception du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et de la Zambie) ont fait face à des déficits céréaliers (voir tableau 2). En ce qui concerne les cultures céréalières spécifiques, la région a été confrontée à des déficits dans toutes les cultures de céréales (sorgho, mil, blé et riz), à l'exception du maïs, dont l'excédent régional est estimé à environ 326.000 tonnes. L'excédent a été enregistré dans les principaux pays producteurs de maïs de la région, qui sont le Malawi, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie

Tableau 2 : Production Céréalière Régionale pour LA CAMPAGNE AGRICOLE 2012/13 (EN MILLIERS DE tonnes)

Country	2008	2009	2010	2011	2012	5-Year Average (2008 – 2012)	2013	2013 prodcn vs 5 - yr average	2013 vs 2012 harvest
Angola	738	1053	1178	1409	506	977	940	-4%	86%
Botswana	43	56	55	62	53	54	45	-16%	-15%
DRC	1473	1473	1474	1475	1474	1474	1476	0%	0%
Lesotho	72	72	172	103	58	95	106	11%	83%
Malawi	2989	3993	3610	4121	3838	3710	3894	5%	1%
Mauritius	2	2	2	2	2	2	2	0%	0%
Mozambique*	1486	1702	1709	1832	2176	1781	2218	25%	2%
Namibia	106	111	155	117	166	131	81	-38%	-51%
RSA	15550	14855	15094	13579	14794	14774	14104	-5%	-5%
Swaziland	62	71	75	84	76	74	82	11%	8%
Tanzania**	5587	5265	6940	6787	7558	6427	8314	29%	10%
Zambia	1640	2197	3096	3363	3197	2699	2890	7%	-10%
Zimbabwe	628	1557	1569	1656	1123	1307	953	-27%	-15%
SADC***	30376	32407	35129	34590	35021	33505	35105	5%	0.2%

*Les chiffres concernant le Mozambique de 2009 à 2011 ont été obtenus par extrapolation

**Les chiffres concernant la Tanzanie pour 2013 sont des estimations provisoires

*** A l'exception de Madagascar et des Seychelles

Source : Systèmes d'alerte précoce nationaux et régionaux de la SADC en matière de sécurité alimentaire

TABLEAU 3 : BILAN CÉRÉALIER GLOBAL DE LA SADC PAR PAYS POUR L'ANNÉE DE COMMERCIALISATION 2013-14 (EN MILLIERS DE TONNES)

Item	Ang	Bot	Les	Mal	Mau	Moz	Nam	RSA	Swa	Tan	Zam	Zim	SADC*
A. Domestic Availability	1001	76	160	3897	7	2436	94	16598	86	8495	3522	1465	37837
A.1 Opening Stocks	61	30	54	1	5	218	13	2494	5	181	632	512	4206
Formal/SGR	52	30	52	0	5	137	13	2494	5	80	632	512	4012
On Farm	9	0	3	1	0	81	0	0	0	101	0	0	195
Other	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
A.2 Gross Harvest	940	45	106	3894	2	2218	81	14104	82	8314	2890	953	33629
													0
B. Gross Domestic Require	2406	420	405	3542	308	3808	268	14773	166	7581	2436	2389	38502
													0
C. Desired SGR Carryover	24	85	0	50	10	0	35	1782	8	150	500	700	3345
D. Domestic Shortfall/Suppl	-1429	-429	-245	305	-311	-1372	-210	44	-88	764	586	-1624	-4009

SADC*: A l'exception de la RDC, de Madagascar et des Seychelles

Source : Systèmes d'alerte précoce nationaux et régionaux de la SADC en matière de sécurité alimentaire

Production des cultures alimentaires non céréalières

96. La production des cultures non céréalières, principalement le manioc, la banane plantain et les patates douces a continué à s'améliorer. La production globale de manioc en Angola, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie a connu une hausse constante, passant de 19.81 millions de tonnes en 2005 à 33.86 millions de

tonnes en 2013. Des hausses similaires ont été enregistrées dans la production de la banane plantain et des patates douces. Ces cultures vivrières contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire dans la région.

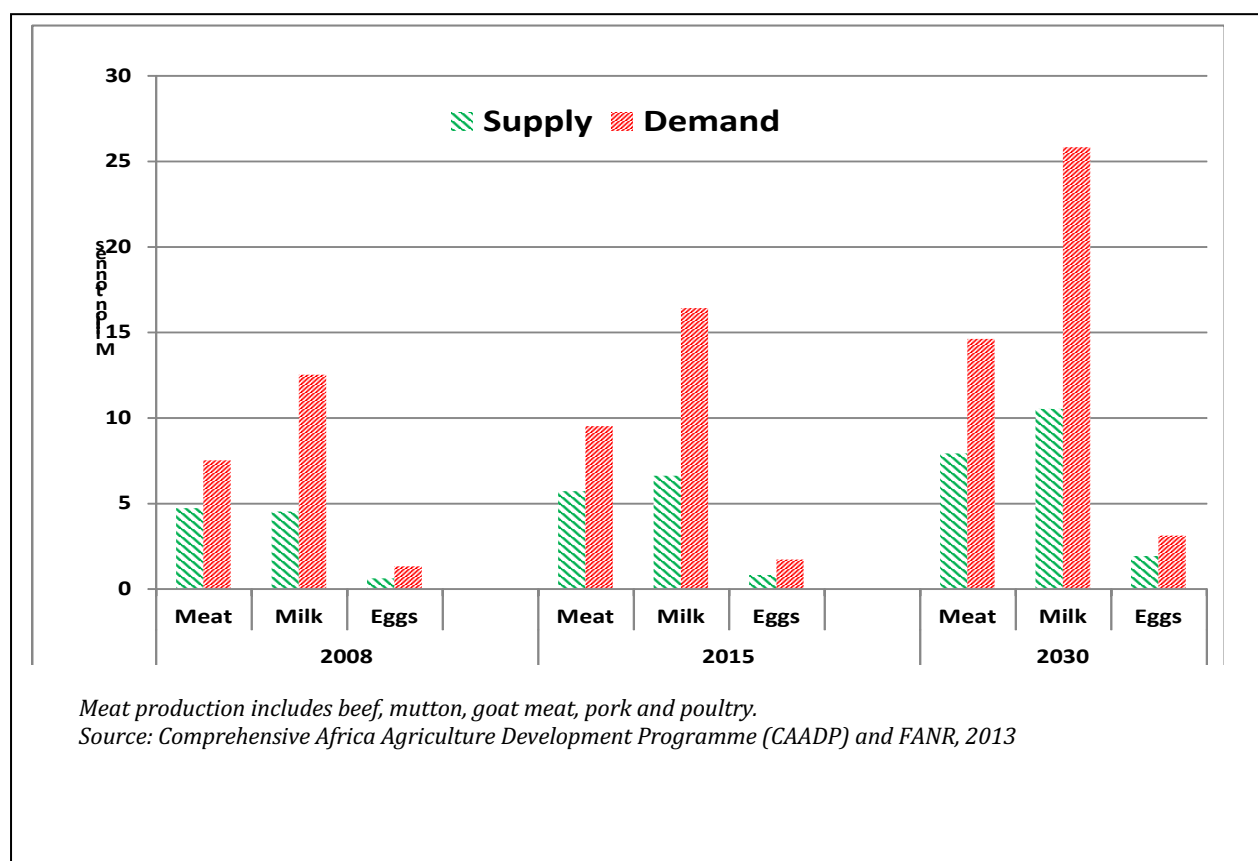
Production animale

97. La production régionale de produits de l'élevage est en augmentation, bien que cela soit à un rythme lent. La production de viande a augmenté de 2,8%, allant de 5,68 millions de tonnes en 2012 à 5,84 millions de tonnes en 2013. La production de lait et d'œufs a augmenté de 2% et 3% respectivement, allant de 5,08 millions à 5,18 millions de tonnes (lait) et de 0,67 million à 0,69 million de tonnes (œufs) sur la même période. Le tableau 4 montre les tendances de la production pour les différents produits de l'élevage.

TABLEAU 4 : PRODUCTION RÉGIONALE DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE (EN MILLIONS DE TONNES)

98. La région reste un importateur net des produits de l'élevage, car la demande dépasse l'offre. La figure 5 compare l'offre et la demande projetées de produits de l'élevage.

FIGURE 4: OFFRE ET DEMANDE RÉGIONALES PROJÉTÉES DE VIANDE, LAIT ET ŒUFS



Tendances de populations en situation d'insécurité alimentaire

99. Selon les évaluations de la vulnérabilité menées par les Etats membres en 2013, on a estimé à 15 millions le nombre de personnes en situation de risque d'insécurité alimentaire dans la campagne de commercialisation 2013/14, comme indiqué dans le tableau 5.

TABLEAU 5 : POPULATIONS EN SITUATION DE RISQUE D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANA LA SADC

Country	2004/05	2005/06	2006/07	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2012/13 vs 2013/14
Angola								367 190	700 000	91%
Botswana										
DRC*				6 922 099	4 322 413	5 860 872	4 300 000	5 445 000	6 700 000	23%
Lesotho	948 300	541 000	245 700	353 000	450 000	200 000	514 000	725 519	223 055	-69%
Malawi	1 340 000	5 055 000	833 000	613 291	275 168	508 089	272 502	1 972 993	1 856 153	-6%
Mozambique	108 203	801 655	240 000	302 664	281 300	350 000	245 000	270 000	212 000	-21%
Namibia					224 795	42 100	243 474	74 711	778 504	942%
South Africa**	11 012 940	9 675 590	7 016 457	7 855 673	7 867 488	7 879 302	6 542 250			
Swaziland	600 400	634 400	465 900	238 600	262 000	160 989	88 511	115 713	289 920	151%
Tanzania	688 360	850 023	4 418 503	425 313	1 849 497	1 141 214	1 618 795	1 472 127	1 615 445	10%
Zambia	39 300	1 232 661	380 537	444 624	110 000	53 629	74 804	62 842	209 498	233%
Zimbabwe	2 300 000	2 884 800	1 392 500	5 100 000	1 400 000	1 287 937	1 390 000	1 668 000	2 206 924	32%
SADC***	17 037 503	21 675 129	14 992 597	22 255 264	17 042 661	17 484 132	15 289 336	12 174 095	14 791 499	21%

Source : Evaluations annuelles de la vulnérabilité

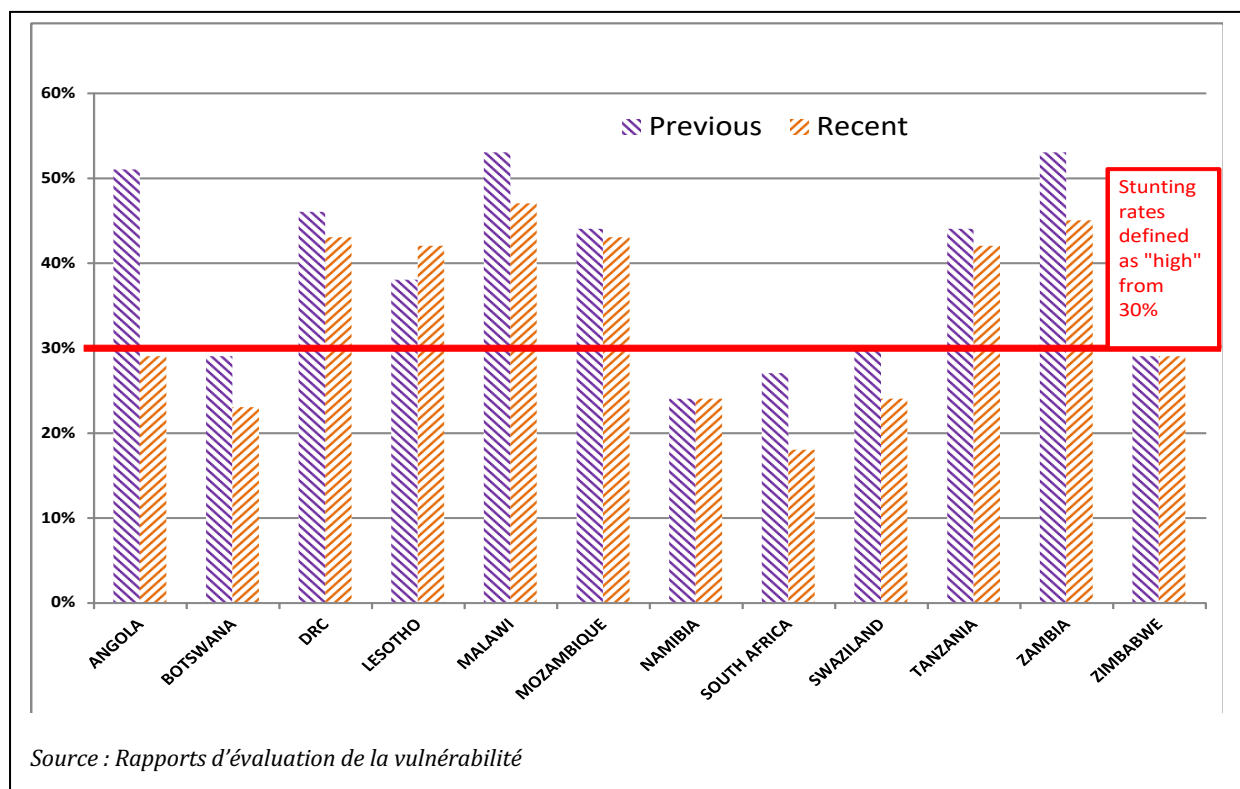
** : Chiffres tirés des statistiques Af.Sud, Enquête générale sur les ménages (GHS).

** : Chiffres - Groupe chargé de la classification de la phase intégrée de la RDC (IPC)

*** : A l'exception de Madagascar, de Maurice et des Seychelles

100. Bien qu'il y ait des progrès dans la réduction de la malnutrition dans les Etats membres de la SADC, les taux restent élevés. Le taux de retards de croissance (rapport taille-âge), qui constituent un indicateur de retard de croissance économique et des déficits de croissance cumulatifs dus à une mauvaise alimentation sur une longue période, restent supérieurs à 30% dans de nombreux Etats membres (figure 5).

FIGURE 5 : TAUX DE RETARD DE CROISSANCE DANS LA RÉGION DE LA SADC DANS QUELQUES PAYS CHOISIS D'APRÈS LES DEUX PLUS RÉCENTES ENQUÊTES



APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS AGRICOLES

101. Pour faire face aux les défis concernant les intrants agricoles dans la région, le Secrétariat a coordonné des interventions visant à améliorer la disponibilité des semences et l'accès à celles-ci à travers la mise en œuvre du Système harmonisé de réglementation des semences (HSRH) de la SADC qui a été approuvé par les ministres en 2008. La mise en œuvre du SHRS se fait à travers le Centre des semences de la SADC qui est situé à l'usine du Centre des ressources phytogénétiques de la SADC (SPGRC) à Lusaka (Zambie). L'objectif du système harmonisé est de promouvoir le commerce de variétés de semences de haute qualité entre les pays afin d'accroître la disponibilité de ces semences pour les agriculteurs. Le Secrétariat a entrepris l'élaboration de la Charte portant création du Centre des semences, du Plan stratégique du Centre des semences et du protocole sur les droits des obtenteurs.
102. Afin de faciliter la mise en œuvre du système harmonisé de réglementation des semences, un protocole d'accord (PA) a été élaboré et deux tiers des Etats membres l'ont signé, ouvrant la voie à la transposition des réglementations harmonisées des semences de la SADC au niveau des Etats membres.

PRODUCTION ANIMALE ET VÉGÉTALE

103. Concernant l'élevage, le Secrétariat a continué de se concentrer sur la gestion et le contrôle des maladies animales. Parmi ces maladies, on trouve notamment les maladies transmises par les tiques, la trypanosomiase, la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, la fièvre de la vallée du Rift et la maladie de Newcastle, qui ont des effets néfastes sur la production et la productivité animale et sur la négociabilité des produits de l'élevage. Au cours de leur réunion tenue à Maputo le 7 juin 2013, les ministres en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sont convenus d'allouer des ressources destinées à contrôler les maladies telles que la fièvre de la vallée du Rift et la peste des petits ruminants, qui menacent la sécurité alimentaire de la région. Les ministres ont reconnu la nécessité de travailler à l'accréditation des laboratoires vétérinaires dans les Etats membres en vue de stimuler le commerce des produits de l'élevage. C'est l'une des activités initiées dans le cadre du projet des maladies animales transfrontalières (TAD) de la SADC financé par la Banque africaine de développement (BAD).
104. En ce qui concerne les cultures végétales, le Secrétariat a reçu de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) une aide de 444.000 USD pour coordonner le contrôle de la mouche des fruits asiatique dans la région. Il y a une épidémie de flétrissement fuzarium de la banane dans certains Etats de la SADC, en particulier au Mozambique. Le Secrétariat a publié un article d'alerte qui lance un appel à tous les voyageurs transfrontaliers pour qu'ils déclarent les végétaux et les produits végétaux en vue de l'inspection par les agents phytosanitaires aux points d'entrée, afin de contrôler la propagation des ravageurs des plantes.

RECHERCHE AGRICOLE, DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET VULGARISATION AGRICOLE

105. Le Centre de coordination de la recherche et du développement agricole en Afrique orientale et australe (CCARDESA) a été créé pour fournir une plate-forme pour la coordination régionale de la recherche et du développement agricole. Ses autres responsabilités consistent à améliorer l'accès aux technologies et leur adoption et à faciliter une production et une productivité agricole accrues. Le centre est devenu opérationnel début 2013, ouvrant ainsi la voie au transfert par le Secrétariat de la mise en œuvre des activités de recherche au CCARDESA.
106. Le Secrétariat continuera de créer les conditions pour l'élaboration de la politique de la recherche et du développement par les Etats membres. Actuellement, les efforts de la politique de la recherche agricole portent sur l'élaboration du cadre de la SADC pour la manipulation sûre et le contrôle des mouvements transfrontaliers des organismes génétiquement modifiés (OGM). Ceci est en réponse à la décision du Conseil chargeant le Secrétariat d'inclure une disposition relative aux OGM dans le protocole d'accord de la SADC en matière des semences.

PRÉPARATION AUX CATASTROPHES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

107. En ce qui concerne la préparation aux catastrophes, le Secrétariat a continué à appuyer les unités d'alerte précoce et les comités d'évaluation de la vulnérabilité dans les Etats membres par l'intermédiaire du Projet régional d'évaluation de la

vulnérabilité (RVAA). Des mises à jour et/ou rapports d'alerte précoce ont été élaborés et discutés lors de la réunion ministérielle tenue à Maputo (Mozambique) en juillet 2013. Des mises à jour supplémentaires ont également été mises au point pour les réunions du Conseil/Sommet tenues à Lilongwe (Malawi) en août 2013 et en février 2014. L'alimentation et l'agriculture ont été considérées comme des enjeux cruciaux pour l'année 2013/2014.

108. Les résultats suivants ont été obtenus au cours de la période sous revue :
- i. Processus d'institutionnalisation des comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (NVACs) émergents : facilitation dans les Etats membres, notamment en République démocratique du Congo (RDC), aux Seychelles et en Afrique du Sud.
 - ii. Un total de 120 membres des NVACs ont été formés dans des domaines couvrant :
 - a. une approche de l'économie des ménages ;
 - b. les systèmes d'information géographique ;
 - c. le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ;
 - d. le marketing comme un outil de réponse à l'insécurité alimentaire ;
 - e. l'évaluation de la nutrition : analyse de la sécurité alimentaire ;
 - f. l'intégration de l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire dans les évaluations de la vulnérabilité.

GESTION CONJOINTE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES

109. Les ressources naturelles transfrontalières sont au cœur de l'intégration régionale en raison de la responsabilité collective des Etats membres en matière de gestion collaborative. Ce principe est transversal à tous les protocoles de la SADC sur les ressources naturelles et à un certain nombre d'instruments internationaux. Outre l'importance nationale et régionale, les ressources naturelles sont également bénéfiques sur le plan mondial, et donc le monde entier s'intéresse à la façon dont les ressources naturelles transfrontalières sont gérées.
110. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat a facilité le travail dans les domaines suivants :
- i. Mise en application du Protocole sur la pêche :

Le projet de stratégie pour l'aquaculture de la SADC a été élaboré avec le soutien financier de la République d'Angola et de l'Agence du NEPAD. Aussi, un travail de suivi de la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur la pêche a été entrepris et un certain nombre d'Etats membres ont présenté leurs rapports au Secrétariat.
 - ii. Mise en œuvre du Protocole sur la foresterie
- Les ministres en charge de l'environnement et des ressources naturelles ont approuvé le Programme régional sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT). Ils ont également approuvé les documents pour la formation de l'Association du bois de

la SADC. La mise en œuvre de la composante de surveillance, de notification et de vérification (MRV) du programme d'appui de la SADC sur la REDD + est en cours. La mise en œuvre est terminée au Botswana et au Malawi, et il est en cours au Mozambique et en Zambie.

- iii. Mise en œuvre du Protocole sur la conservation de la faune et l'application de la loi

La position régionale et la stratégie de négociation de la 70^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la première réunion étant prévue pour se tenir en Afrique du Sud. Etant donné que l'Afrique du Sud sera le pays hôte de la réunion, il a été convenu que la région devrait faire montre de ses histoires de réussite en matière de gestion durable de la faune. Par ailleurs, un travail d'élaboration de la stratégie anti-braconnage de la SADC a été entamé. Cette stratégie sera une stratégie impliquant plusieurs parties prenantes en raison de la complexité du problème de braconnage dans la région qui connaît une escalade sans précédent.

- iv. Coordination du développement des aires de conservation transfrontalières (TFCA)

Le Programme régional TFCA de la SADC a été approuvé par les ministres en charge de l'environnement et des ressources naturelles.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 111. Le Secrétariat a continué à se concentrer sur l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires pour l'environnement et le développement durable, sur l'intégration de l'environnement et du développement durable dans toutes les activités socio-économiques et sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

- i. Elaboration de cadres juridiques et réglementaires sur l'environnement et le développement durable.

Le Protocole sur l'environnement a été finalisé et approuvé par les ministres en octobre 2013. Le protocole vise à renforcer la protection de l'environnement régional en adoptant une utilisation équitable et durable des ressources naturelles et de l'environnement afin de favoriser la santé humaine, le bien-être et la réduction de la pauvreté au profit des générations actuelles et futures.

- ii. Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement

La région de la SADC a accordé la priorité à la mise en œuvre d'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement en vue d'une meilleure gestion de l'environnement dans la région, dont on peut souligner :

- a. les conventions des Nations unies sur le changement climatique ;
- b. la diversité biologique ;

- c. la lutte contre la désertification ;
 - d. les terres humides ;
 - e. CITES et la Convention de Bâle ;
 - f. les Conventions de Rotterdam et de Stockholm.
112. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces conventions, la région de la SADC a élaboré les programmes et plans d'action suivants :
- i. Le programme régional sur les changements climatiques afin de faciliter une approche harmonisée de la matérialisation de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique dans tous les Etats membres de la SADC.
 - ii. Le plan d'action régional sur la biodiversité qui vise à promouvoir une utilisation durable de la biodiversité en vue de renforcer la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
 - iii. Le programme régional de gestion des déchets qui vise à améliorer la gestion des déchets solides afin de promouvoir une croissance économique durable, une meilleure santé et le bien-être, ainsi que la réduction de la pauvreté.
113. Les ministres en charge de l'environnement et des ressources naturelles ont approuvé tous les programmes en octobre 2013. Par ailleurs, le Secrétariat élabore actuellement des stratégies et des plans d'action régionaux en réponse au changement climatique et en faveur de la croissance verte pour le développement durable, qui devraient être finalisés à la mi -2014.
114. La région met en œuvre actuellement un programme quinquennal sur le changement climatique conjointement avec le COMESA et l'EAC. Le programme commun de la SADC-COMESA-EAC bénéficie d'un soutien financier du Département britannique pour le développement international (DFID), du ministère norvégien des Affaires étrangères et de l'Union européenne à hauteur de 90 millions d'USD. Le programme vise à réduire les impacts du changement climatique en mettant en œuvre des solutions climatiques innovantes.

CONSERVATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

115. Le Secrétariat a continué à faciliter la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques dans la région au profit des générations présentes et futures à travers le Centre des ressources phytogénétique de la SADC (SPGRC), basé en Zambie. Au cours de la période sous revue, les actions suivantes ont été accomplies :
- i. Elaboration, publication et distribution des lignes directrices régionales régissant l'usage des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ;

- ii. Elaboration de stratégies nationales sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) pour six Etats membres de la SADC, à savoir : Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie ;
- iii. Renforcement des capacités nationales et régionales en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA grâce à la formation du personnel en présélection, à l'acquisition de consommables et d'équipements/installations de laboratoire dont l'achat et l'installation d'un générateur électrique de secours pour le SPGRC ;
- iv. Programme de régénération du maïs, du sorgho, des haricots, des melons et des espèces de citrouille. Cette régénération du champ à partir de la banque de gènes est réalisée à la ferme du SPGRC. Ce programme a commencé en 2013 dans le but de renforcer la viabilité à 85% lorsque le processus prendra fin en 2014.

D. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL HUMAIN DE DIMENSION RÉGIONALE

116. Dans la mise en œuvre du plan opérationnel 2013/14, la Direction du développement social et humain et programmes spéciaux (SHD&SP) du Secrétariat a continué à faciliter la mise en œuvre des initiatives guidées par le RISDP et par les protocoles et déclarations qui s'appliquent. L'accent a continué à être mis sur l'élaboration et l'harmonisation des politiques, le renforcement des capacités aux niveaux national et régional, la mobilisation des ressources, le réseautage et les partenariats, la documentation des meilleures pratiques et le suivi/évaluation pour parvenir à des réalisations spécifiques, en conformité avec les résultats attendus identifiés. Les principales réalisations atteintes et les développements et tendances majeures liées aux résultats spécifiques attendus en rapport avec les six (6) principaux domaines de résultats prioritaires dans le cadre de la SHD&SP sont mis en évidence ci-dessous.

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

117. Afin de parvenir au résultat lié à un accès accru à une éducation et une formation de qualité dans la région, les actions suivantes ont été accomplies :
- i. Le Plan stratégique régional sur l'enseignement ouvert et à distance (EOD) pour la mise en œuvre du Cadre stratégique régional pour l'EOD a été élaboré et approuvé. Le Plan stratégique régional sur l'EOD décrit certains mécanismes de mise en œuvre systématique du Cadre stratégique régional pour l'EOD aux niveaux national et régional. Il souligne en particulier la nécessité d'une transposition du Cadre stratégique régional pour l'EOD aux politiques et budgets nationaux consacrés à l'EOD.
 - ii. Des professionnels de l'EOD des Etats membres du FAD ont été formés aux niveaux de certificat, de diplôme et de master. Au niveau du certificat, sept (7) professionnels de l'EOD ont été formés et diplômés (trois femmes et quatre

hommes). Au niveau de diplôme, 18 professionnels ont été inscrits (6 femmes et 12 hommes) et 13 (sept femmes et six hommes) au niveau master.

- iii. 712 professionnels de l'EOD ont été formés dans les neuf (9) domaines prioritaires de compétences de l'EOD dans les deux centres de spécialisation comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 6 : FORMATION DE PROFESSIONNELS DE L'EOD

Domaine prioritaire	<i>Open University of Tanzania (OUT)</i>			<i>Malawi College of Distance Education (MCDE)</i>		
	H	F	Total	H	F	Total
Soutien aux apprenants	26	20	46	27	17	44
Recherche sur l'EOD	27	20	47	24	21	45
Curriculum de l'EOD	10	18	28	27	18	45
Financement de l'EOD	12	19	31	26	18	44
Gestion de l'EOD	14	18	32	26	20	46
Planification stratégique	29	16	45	17	11	28
Suivi et évaluation	21	25	46	18	13	31
Apprentissage en ligne	17	28	45	22	8	30
Assurance qualité	26	21	47	20	12	32
Total	182	185	367	207	138	345

- iv. Une évaluation de la première phase du projet Soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage (CSTL) a été menée ; ce projet s'est étendu de 2008 à 2013. Le projet CSTL est une initiative visant à renforcer les capacités du secteur de l'éducation en travaillant en collaboration avec d'autres secteurs pour faciliter l'accès à des services complets au-delà de l'enseignement et de l'apprentissage traditionnel, lequel n'est pas disponible, affecte la scolarisation et la rétention des enfants et des jeunes ainsi que l'achèvement de l'école et la qualité de l'éducation. Les principaux résultats de l'évaluation indiquent, entre autres, que le projet était pertinent aux niveaux national et régional. Là où le programme CSTL a été jugé solide et assurait un large éventail de services, notamment au niveau national, il y avait des signes d'une augmentation de la scolarisation, de bons résultats et d'un bon niveau de rétention parmi les orphelins, aidant ainsi la région de la SADC à se rapprocher de la réalisation de l'OMD 1 sur la lutte contre la pauvreté et la faim. Cependant, malgré les progrès constatés, les défis tels que l'abus sexuel des enfants, les mariages précoces et les grossesses précoces affectent négativement la rétention, même lorsque le menu complet des services du programme CSTL est assuré. Cela montre l'importance d'aborder les questions de santé/droits sexuels et reproductifs chez les jeunes ; c'est cela qui a formé la base de la phase 2 du projet CSTL.

- v. Le Cadre de suivi servant à mesurer la réponse de l'éducation au VIH/Sida a été approuvé par les ministres de l'éducation et de la formation lors de leur réunion tenue en septembre en 2013, et il contribuera entre autres à élaborer la communication sur le VIH/Sida qui sera présentée à l'Assemblée générale des Nations unies sur VIH/Sida (UNGAS). En outre, les ministres ont noté que la mise en œuvre de l'agenda régional de l'éducation ne serait pas possible sans la contribution des partenaires au développement et les ont remerciés pour leur soutien continu. En conséquence, les ministres ont approuvé la candidature de la

République du Zimbabwe pour abriter le Bureau multisectoriel de l'UNESCO en Afrique australe et le Botswana pour établir un centre de catégorie 2 de l'UNESCO pour la promotion des compétences en vue d'un développement inclusif et durable dans la région.

EMPLOI ET TRAVAIL

118. Afin de contribuer à l'amélioration des capacités humaines et d'utilisation, les actions suivantes ont été accomplies dans le secteur de l'emploi et du travail :
- i. Formulation du cadre politique pour la migration de la main-d'œuvre de la SADC en vue de sa mise en œuvre aux niveaux national et régional, lequel vise à promouvoir la bonne gestion de la migration intra-régionale de la main d'œuvre au profit à la fois des pays d'origine et d'accueil ainsi que des travailleurs migrants.
 - ii. Elaboration de l'outil d'évaluation et de suivi du programme de la SADC sur le travail décent pour aider les Etats membres et la région dans l'évaluation de la mise en œuvre de ce même programme aux niveaux national et régional. Le programme sur le travail décent vise à promouvoir l'emploi décent et productif, en garantissant des normes et des droits fondamentaux au travail, la protection sociale et le dialogue social.
 - iii. En vue de marquer une étape décisive vers la mise en œuvre du Système d'information sur le marché du travail de la SADC (SIMT) dans la région, les instruments suivants ont été élaborés : un modèle de rapport sur l'emploi et le travail et des modules sur la migration de la main d'œuvre et sur les personnes handicapées au travail.
 - iv. Le renforcement des capacités a été réalisé à travers un atelier de formation visant à renforcer les capacités techniques du personnel des bureaux nationaux des statistiques et des ministères en charge de l'emploi et du travail en matière d'usage des données d'enquêtes sur la population active pour la production d'informations et d'analyses du marché du travail. Cet exercice contribue au développement de bases de données nationales et régionales sur le marché du travail de la SADC, sur la base de la liste minimale d'indicateurs de la SADC, de définitions et de concepts.

SANTÉ ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES

119. En rapport avec des résultats clés tels que les capacités renforcées des Etats membres en matière de mise en œuvre de politiques, cadres et lignes directrices harmonisés pour la santé et les produits pharmaceutiques et pour un accès accru aux médicaments, les actions suivantes ont été accomplies :
- i. Mise en place de plates-formes en ligne pour le partage d'informations et pour le travail, notamment pour l'achat des médicaments essentiels. Cela facilitera la prestation de services d'information mis à jour sur les prix et les propriétés des

médicaments sur une base comparative (notamment la posologie et le dosage) ainsi que des informations sur les fournisseurs et les fabricants des produits.

- ii. Elaboration du cadre de la SADC pour la médecine traditionnelle africaine, qui est en attente d'approbation. Le cadre met notamment l'accent sur la conception d'une base de données de toutes les plantes médicinales, la promotion de la recherche pour tester la sécurité et l'efficacité des médicaments traditionnels, la formulation et l'harmonisation des politiques et orientations pour la législation et la réglementation sur les praticiens de la médecine traditionnelle, l'évaluation clinique des plantes médicinales, la vérification botanique des plantes médicinales et les questions de développement de la médecine traditionnelle.
- iii. Introduction du format du document technique commun (DTC). Le DTC facilitera de manière effective l'échange d'informations entre les autorités de réglementation pharmaceutique dans la région. Au cours des années, et en dépit de l'existence de lignes directrices régionales régissant l'enregistrement des médicaments, les Etats membres ont maintenu un accord de confidentialité en place pour permettre le partage d'informations confidentielles.
- iv. Recensement de neuf (9) bonnes pratiques régionales des Etats membres concernant des programmes de traitement et de soins contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme centrés sur les enfants et les d'adolescentes. Les bonnes pratiques sont le principal reflet de la pensée et des approches de travail actuelles qui ont un impact considérable dans la vie des enfants et des adolescents. Elles ont par ailleurs le potentiel d'adaptation ou de réplique à d'autres endroits à plus grande échelle. L'espoir est donc qu'elles contribuent au processus de partage d'expériences et qu'elles aident à stimuler et à orienter l'action en vue d'atténuer la menace disproportionnée qui pèse sur les enfants et les adolescents, incarnée par la tuberculose, le paludisme et le VIH/Sida.
- v. Engagement de six (6) institutions régionales chargées d'assurer la transposition des politiques, cadres et normes minimales adoptés au niveau régional dans les domaines du VIH/Sida, de la tuberculose, du paludisme, de la surveillance, des infections sexuellement transmissibles et des services de santé de laboratoire. Ainsi, un certain nombre important d'experts a déjà été formé en tant que formateurs dans les différents Etats membres. La prochaine étape sera d'aider les formateurs à former au niveau national.
- vi. Opérationnalisation en cours du cadre stratégique des ressources humaines des services de santé, qui met l'accent sur les grandes questions telles que la gestion des ressources humaines des services de santé (RHS), la formation et la mobilisation des ressources. Néanmoins, beaucoup reste encore à faire pour assurer une mise en œuvre systématique en vue de répondre aux besoins des RHS dans la région.
- vii. La Programme de santé sexuelle et reproductive de la SADC travaille avec le secteur de l'éducation, l'UNESCO et ONUSIDA sur le programme d'action régional visant à revigorer la réponse du secteur de l'éducation au VIH/Sida et à promouvoir l'éducation à la sexualité. Le programme met l'accent sur le

renforcement des stratégies destinées à doter les jeunes des connaissances et compétences nécessaires pour faire des choix éclairés et responsables sur leurs comportements en matière de santé, en vue de diminuer les facteurs de risque de transmission du VIH.

- viii. Le programme d'action régional visant à donner un nouvel élan au secteur de l'éducation dans sa réponse au VIH/Sida, en collaboration avec l'UNESCO et l'ONUSIDA, est en cours. Ainsi, un rapport régional sur l'état du VIH/Sida, de l'éducation sexuelle et des services de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes en Afrique orientale et australe a été achevé.

VIH/SIDA

120. Conformément à l'un des résultats clés sur les réponses efficaces, fondées sur des preuves et coordonnées aux besoins de prévention du VIH des hommes, des femmes, des jeunes, des enfants et d'autres populations particulièrement à risque dans la région, ce qui est aligné sur la déclaration de Maseru sur le VIH/Sida, les engagements continentaux et mondiaux, les actions suivantes ont été réalisées et notées :

i. Prévention du VIH et mobilisation sociale

a. Infections par le VIH chez les adultes

Actuellement, il y a moins de nouveaux cas d'infections chez les adultes âgés de 15 à 49 ans chaque année. Les dernières données des Etats membres disponibles montrent que l'estimation des nouvelles infections par le VIH chez les adultes se situe à 901.800 personnes en 2010. Ce chiffre est tombé à 780.700 en 2012, soit une réduction des nouvelles infections par le VIH de 13,4 %. La tendance des estimations des nouvelles infections chez les adultes est en baisse constante comme indiqué dans la figure 6.

b. Infections par le HIV chez les enfants

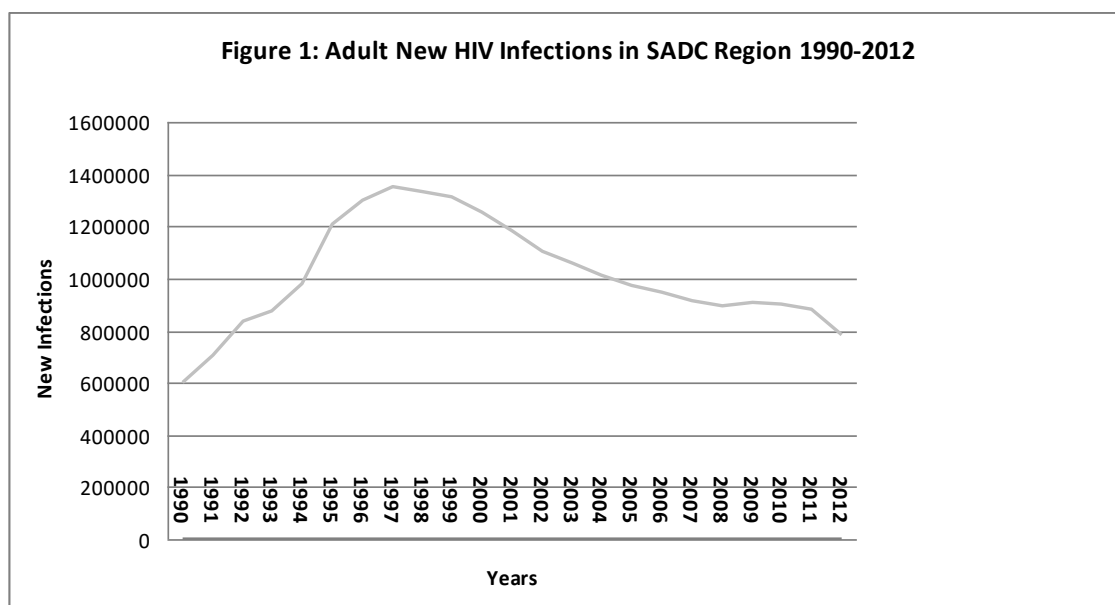
Bien que les niveaux soient encore relativement faibles, une réduction des nouvelles infections par le VIH chez les enfants a également été enregistrée. L'un des objectifs du Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections chez les enfants est de réduire les nouvelles infections par le VIH chez les enfants de 90% à l'horizon 2015.

ii. Traitement du SIDA

Bien que des progrès louables aient été réalisés pour atteindre une couverture de traitement de 80% à l'horizon 2015 dans la région, il est important de noter qu'avec l'adoption des nouvelles directives de traitement de l'OMS en 2013, la demande de traitement augmentera considérablement. La demande accrue de traitement est associée à un certain nombre de défis cruciaux qui doivent être

abordés, notamment la nécessité d'un soutien accru afin d'assurer l'observance du traitement et la viabilité des antirétroviraux (ARV) dans un contexte marqué par les ressources financières limitées.

FIGURE 6 : NOUVELLES INFECTIONS PAR LE VIH CHEZ LES ADULTES DANS LA RÉGION DE LA SADC, 1990-2012



iii. Diminution de l'impact

On estime à 756.200 en 2009 et 556.200 en 2012 le nombre de décès liés au Sida chez les adultes et les enfants dans la région (même si des données manquaient pour certains Etats membres), ce qui représente une baisse de la mortalité liée au Sida. Les orphelins font face à des difficultés particulières qui requièrent des efforts de tous les secteurs de la région. Elles concernent notamment les besoins en nourriture, les besoins éducatifs, le logement, le soutien psychosocial, etc. Les Etats membres de la SADC mettent actuellement en œuvre une série d'interventions visant à répondre aux besoins des orphelins, en particulier la mise en œuvre du cadre psychosocial de la SADC.

Un cadre régional de suivi et d'évaluation pour surveiller les indicateurs spécifiques aux orphelins a été élaboré. Cela va impliquer résoudre la question de la carence de données qui sont essentielles pour la planification et la programmation d'actions en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables.

iv. Mobilisation de ressources

Etant donné que la mobilisation des ressources est de plus en plus cruciale dans la lutte contre le VIH/Sida, la région est en train d'établir des mécanismes internes favorisant des systèmes durables de financement de la santé du VIH/Sida. Des exemples de ces systèmes en cours de mise en place pour accroître le financement interne incluent une taxe spéciale affectée à la lutte contre le Sida et fonds national de lutte contre le Sida.

Au 31 mars 2013, le Fonds de lutte contre le VIH/Sida de la SADC destiné à permettre la mise en œuvre de 12 projets approuvés dès le premier tour du Fonds a versé un total de 4.428.251 USD. La mise en œuvre de ces projets dans les Etats membres a renforcé la capacité de prévention du VIH et elle a généré des connaissances, sur lesquelles s'appuiera la région pour élaborer des politiques et des interventions fondées sur des preuves. Pour le deuxième tour du Fonds, les ministres responsables ont approuvé 10 projets totalisant 3.990.000 USD en novembre 2013 pour la santé et le VIH, dont la mise en œuvre est prévue à partir de juillet 2014.

La phase I de l'Initiative transfrontalière de lutte contre le VIH/Sida de la SADC (CBI) financée par le Fonds mondial a pris fin en juin 2013. Une extension sans frais a été accordée jusqu'à juin 2014 pour un montant de 2.934.837 USD. Une proposition de phase II de la CBI a été élaborée et soumise au Fonds mondial pour approbation.

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

121. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), la région a continué à mettre en œuvre des activités stratégiques visant à positionner la STI comme un véhicule qui favorise le développement social et économique et contribue à la création d'emplois, à des opportunités génératrices de revenus, à la création de richesses et à la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres.

122. Afin de guider l'exécution efficace des activités de la STI dans la région, le Plan stratégique pour la science, la technologie et l'innovation de la SADC (2015-2020) a été finalisé et approuvé par les ministres de la SADC responsables de la science, de la technologie et de l'innovation lors de leur réunion tenue à Maputo (Mozambique) en Juin 2014.
123. Dans le but d'attirer davantage de jeunes et de femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie, le projet de Charte des femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie de la SADC (WISET) a été élaboré. Le principal objectif du projet de Charte WISET est d'établir une plate-forme/association régionale pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie.
124. Dans le domaine du renforcement des capacités dans le cadre des STI, la région a mis en œuvre avec succès le programme de formation sur la politique des STI de la SADC à l'intention des hauts fonctionnaires en partenariat avec l'UNESCO, la *Manchester Business School* et l'Université du Zimbabwe, où 22 hauts fonctionnaires représentant 10 pays de la SADC ont terminé le programme de formation de 12 mois. Le programme de formation a été financé par le gouvernement australien (*Australian Aid*) et par le ministère sud-africain des Sciences et de la technologie. Un certain nombre de programmes stratégiques et activités régionaux des STI ont été mis en œuvre, notamment le 3^{ème} atelier de la SADC sur l'informatique de haute performance (HPC) tenu en décembre tenu en 2013 au Cap (Afrique du Sud), où les Etats membres se sont réunis pour examiner le projet de cadre du HPC de la SADC et le 5^{ème} atelier sur les systèmes des savoirs autochtones de la SADC (IKS) tenu en février 2014 à Gaborone (Botswana).
125. La région a également fait des progrès dans le positionnement des secteurs clés des STI tels que l'environnement, où le projet de cadre de mise en œuvre des sciences, de la technologie et de l'innovation de la SADC destiné à appuyer le plan d'adaptation au changement climatique 2020 a été finalisé.
126. La région a également continué à nouer des partenariats stratégiques avec des PIC pour que ceux-ci soutiennent le développement des STI dans les Etats membres. La SHD&SP, qui siège au Conseil de surveillance du Programme d'appui à l'innovation en Afrique australe (SAIS) par le biais de l'unité STI, a participé à diverses réunions en 2013 pour fournir des commentaires et des conseils stratégiques au programme. Le SAIS est un programme financé par la Finlande dont le but est de développer des systèmes d'innovation et les capacités stratégiques des STI dans les quatre pays suivants de la région : Namibie, Botswana, Zambie et Mozambique. La durée du programme est sur quatre ans (2011-2015) avec une subvention de soutien de 6,2 millions d'Euros. Les principaux domaines d'intervention sont : le réseautage, le renforcement des capacités, l'apprentissage des meilleures pratiques et le développement institutionnel. Il s'agit là d'un premier projet pilote qui sera plus tard étendu à d'autres pays de la région.

PROGRAMME SPÉCIAL : LES ORPHELINS, LES ENFANTS VULNÉRABLES ET LES JEUNES (OVCY)

127. Concernant principalement le résultat sur des capacités accrues en matière d'intégration et de mise en œuvre de politiques et stratégies régionales de la SADC sur les orphelins, les enfants vulnérables et les jeunes (OEV&Y), les principales réalisations comprennent :
- i. Un cadre stratégique et un plan d'affaires ont été élaborés pour faciliter la coopération régionale en matière d'autonomisation des jeunes pour qu'ils participent et fassent preuve d'un leadership efficace dans les affaires socioéconomiques et politiques, qu'ils améliorent leur accès à des emplois décents et à des opportunités entrepreneuriales et commerciales, qu'ils soient des citoyens responsables et qu'ils mènent une vie décente.
 - ii. Un travail a commencé visant à élaborer des normes pour l'intégration du VIH/Sida, de la santé sexuelle et reproductive et d'autres problèmes connexes de la jeunesse ainsi que ceux des enfants et des adultes. Cela aidera à accélérer les progrès dans la lutte contre le VIH/Sida et à faire face à des défis tels que les grossesses précoces, les mariages d'enfants, les abus sexuels, la mortalité maternelle chez les jeunes femmes, l'assainissement, l'abus de substances chez les enfants et les jeunes de la région d'une manière plus efficace et holistique.
 - iii. Une revue de la mise en œuvre des services du kit minimal de la SADC (MPS) pour les OVC&Y a été entreprise. Les résultats montrent que tous les Etats membres, à l'exception de Madagascar, ont entrepris des efforts pour rendre opérationnel le MPS au niveau national par la réalisation d'évaluations et analyses nationales sur la situation et les possibilités d'accélérer la prestation de services des OVC&Y d'une manière complète comme requis par le MPS. Douze Etats membres ont désigné des points focaux nationaux au sein des ministères responsables en charge des enfants vulnérables qui ont coordonné l'engagement et la mise en œuvre multisectorielle des MPS. D'autres Etats membres ont intégré les pré-requis des MPS dans les lois et programmes d'action nationaux en faveur des OVC&Y, tandis que d'autres ont mis en place des systèmes et infrastructures nécessaires pour améliorer la prestation de services en faveur des enfants se trouvant dans une situation délicate.
 - iv. Des plans visant à combler les lacunes flagrantes en termes de données et d'une compréhension adéquate de la situation des OVC&Y ont été portés à un autre niveau. Un engagement a été assuré par les partenaires internationaux de coopération pour soutenir le renforcement de la surveillance, de l'évaluation et de rapport sur la situation et sur les progrès accomplis dans la résolution des problèmes des enfants vulnérables et des jeunes, notamment le développement et l'autonomisation des jeunes. Des efforts sont également en cours pour reconnaître des ONG régionales et des organisations connexes telles que les centres régionaux de spécialisation qui peuvent aider les Etats membres sur les différents aspects du développement des OVC&Y.

128. Les difficultés rencontrées sont les suivantes :
- i. Absence et pénurie de personnel des finances, menant à une mauvaise planification et gestion financière ;
 - ii. Allocations budgétaires insuffisantes pour une mise en œuvre efficace des principales réalisations ;
 - iii. Systèmes de gestion de l'information inadéquats pour assurer que les données soient traitées et reçues en temps opportun en vue de faciliter la prise de décision.
129. Parmi les mesures prises pour surmonter les problèmes mis en évidence on souligne :
- i. Accélération du recrutement et du remplacement du personnel des finances sur les projets clés, évitant donc qu'il y ait des divergences dans l'information sur les dépenses financières ;
 - ii. Plaidoyer en faveur de l'augmentation du niveau des ressources pour assurer une mise en œuvre effective des programmes financés grâce à la contribution des Etats membres ;
 - iii. Demande aux Etats membres de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que l'amélioration de la saisie et de la circulation de l'information au sein du Secrétariat.
130. En rapport avec les ressources limitées lors des deux dernières années pour appuyer les programmes importants destinés à renforcer les capacités humaines, il est recommandé que les allocations faites au Secrétariat pour les secteurs sociaux au titre de l'exercice financier 2015/16 et au-delà soient revues au moins au niveau de leur état en 2011/12, afin de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté dans la région.

E. PROGRAMMES TRANSVERSAUX

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

131. Le mandat général de l'Unité genre de la SADC est de faciliter la matérialisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la région de la SADC à travers l'intégration du genre dans toutes les politiques, programmes et activités nationaux et régionaux et l'adoption de mesures positives pour accélérer le progrès à cet égard.
132. Les fonctions du Secrétariat sur le genre et le développement consistent à faciliter, coordonner et superviser la mise en œuvre des engagements de la SADC en matière de genre aux niveaux national et régional.
133. Les principales réalisations en matière de genre et de développement comprennent :

i. L'élaboration et l'harmonisation des politiques

Le Protocole de la SADC sur le genre et le développement a été adopté et signé par 13 des 15 chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC le 19 août 2008. A ce jour, 11 Etats membres de la SADC ont ratifié le protocole et déposé leurs instruments de ratification. Ces Etats membres sont les suivants : Angola, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-unie de Tanzanie, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Le Secrétariat est à un stade avancé dans ses efforts visant à assurer l'harmonisation et la mise en œuvre effective du protocole et de la Politique de la SADC en matière de genre dans tous les Etats membres, à travers la facilitation de l'élaboration d'un Plan d'action sur le genre et le développement de la SADC (2011-2016). Au niveau national, les Etats membres de la SADC sont en train de revoir leurs politiques et plans d'action sur le genre pour les aligner sur le Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

ii. Intégration du genre

L'intégration du genre est une stratégie visant à assurer l'égalité de genre dans la SADC au niveau de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets des politiques. C'est dans ce contexte que l'Unité genre continue d'entreprendre plusieurs initiatives, notamment le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'élaboration de matériaux visant à améliorer les efforts d'intégration du genre nécessaires pour faire avancer les politiques, les programmes et les projets d'intégration régionale.

iii. Renforcement des capacités

Dans la période sous revue, un atelier de renforcement des capacités s'est tenu à l'intention des points focaux de la SADC pour l'intégration du genre. Un atelier de formation à l'intention des points focaux pour le genre du Secrétariat de la SADC touchant différentes directions et unités s'est tenu du 26 au 28 mai 2014 à Rustenburg (Afrique du Sud). Il a en effet ciblé le personnel des directions/unités suivantes : Ressources humaines et administration, Budget et finances, Information, communication et technologie, VIH/Sida, Commerce, industrie, finances et investissement, Audit, Relations publiques, Infrastructure et services, Développement social et humain et programmes spéciaux, Planification politiques et mobilisation des ressources, Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité. L'objectif général de la formation était de sensibiliser les personnes focales pour le genre (GFP) aux concepts et questions de genre et de les préparer à intégrer systématiquement les questions de genre dans leurs programmes de travail.



Personnes focales pour le genre de la SADC à l'issue d'une formation en mai 2014

iv. Budgétisation prenant en compte le genre

Comme décidé par les ministres lors de leur réunion tenue le 2 juin 2011, à Windhoek (Namibie), le Secrétariat, en collaboration avec tous les Etats membres de la SADC a facilité l'élaboration de lignes directrices régionales pour une budgétisation prenant en compte le genre dans le cadre de la mise en place des outils d'intégration du genre destinés à guider les efforts vers une budgétisation prenant en compte le genre. Le but des lignes directrices pour une budgétisation sensible au genre (« Principes directeurs de la GRB ») est de concevoir un cadre de référence commun pour que les Etats membres de la SADC stimulent les bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques qui garantissent que les budgets nationaux abordent de manière concrète les priorités et les engagements en matière d'égalité de genre. Les Etats membres de la SADC sont censés mettre en œuvre en conséquence les lignes directrices régionales pour une budgétisation prenant en compte le genre.

v. Droits constitutionnels et juridiques

Tous les Etats membres de la SADC ont signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), y ont adhéré et l'ont ratifiée. La CEDAW est un accord conclu par les gouvernements en vue d'intégrer le principe d'égalité des hommes et des femmes dans leurs systèmes juridiques, d'abolir toutes les lois discriminatoires, et d'adopter une législation appropriée interdisant la discrimination contre les femmes. Douze des 15 Etats membres de la SADC ont ratifié et/ou adhéré au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique. Même si les Etats membres ont ratifié la CEDAW, et d'autres instruments internationaux, continentaux et régionaux, l'appropriation reste très lente.

En ce qui concerne les droits constitutionnels, tous les Etats membres de la région ont adopté des dispositions constitutionnelles pour assurer l'égalité de genre. Si certains Etats membres sont plus explicites, d'autres sont plus généraux. Des débats ont été menés sur les thèmes suivants : la protection claire des femmes, l'accès à la justice et

des systèmes électoraux prenant davantage en compte le genre, à travers notamment des dispositions de discrimination positive en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités politiques. Tous les Etats membres de la SADC, à l'exception des Seychelles, ont un double système juridique : le droit formel/général, fonctionnant conjointement avec le droit coutumier et religieux. La pluralité des systèmes juridiques prévoient que certains problèmes sociaux tels que la criminalité ou le commerce relèvent exclusivement du droit formel ou général, alors que les questions familiales relèvent à la fois du droit général et coutumier. Cela signifie que certains droits juridiques pour les femmes sont disponibles, mais d'autres ne le sont pas. En raison de cette vision du droit coutumier, il y a des problèmes dans la plupart des Etats membres dans l'interprétation du droit coutumier par les tribunaux, souvent au détriment des femmes.

Sur la législation nationale, les Etats membres de la SADC ont identifié des lois discriminatoires à l'égard des femmes et, dans la plupart des cas, celles-ci ont été mises de côté pour amendement. Parmi ces lois on trouve celles qui régissent le mariage, l'héritage, la garde des enfants et l'entretien. Tous les Etats membres de la SADC, à l'exception du Swaziland, ont interdit la discrimination fondée sur le sexe dans leurs constitutions. Dans la plupart des Etats membres de la SADC, il est encore nécessaire de résoudre la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et, de manière plus approfondie, le genre dans les Constitutions. Dans des pays tels que la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, des réformes constitutionnelles ont été entreprises. Il est nécessaire de souligner les modifications, dans la droite ligne du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, avec une attention particulière portée sur les clauses de reprise et sur d'autres lois discriminatoires qui limitent l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

Concernant l'accès à la justice ces les dernières années, la plupart des Etats membres de la SADC développent des voies et moyens novateurs pour permettre aux femmes d'avoir un accès facilité à la justice, les cas de figure les plus saillants étant l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana. Cependant, les femmes en Afrique du Sud se heurtent encore à divers obstacles dans l'accès aux services juridiques et judiciaires. Même là où il existe des lois sensibles au genre, elles peuvent être inefficaces dans la pratique, car elles ne sont pas communiquées à la population. Beaucoup de femmes vivent dans les zones rurales, où dans la plupart des cas elles sont confrontées à la pauvreté, au manque d'éducation et à un faible accès à l'information et aux instruments de la loi. Lorsqu'elles peuvent prendre conscience de leurs droits, les femmes peuvent ne pas être en mesure de s'acquitter des frais de justice ou d'accéder aux tribunaux communs.

En ce qui concerne le mariage et les droits de la famille dans la SADC, le mariage est régi par des régimes juridiques parallèles de la loi statutaire, coutumière et parfois religieuse. La plupart des mariages dans la région continuent à être célébrés selon le droit coutumier. Habituellement, les lois coutumières et religieuses ne sont pas écrites, et elles sont donc soumises à une variété d'interprétations et d'applications. La réalité est mitigée dans la région en ce qui concerne l'égalité des droits dans le mariage ; dans la plupart des cas, les femmes mariées selon le droit coutumier ont moins de droits que celles mariées en vertu du droit civil. Les femmes continuent d'être victimes de discriminations à cause des lois non uniformes régissant le mariage et le divorce, de la polygamie, de l'application des lois coutumières sur la propriété de

la terre qui sont favorables aux hommes, des pratiques culturelles discriminatoires et néfastes, de la violence contre les femmes et du manque d'accès à l'éducation.

vi. Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre continue d'être le principal obstacle à la réalisation de l'égalité de genre dans la SADC. Entretemps, la plupart des Etats membres de la région ont élaboré des lois et des politiques qui couvrent toute une gamme de questions, notamment la violence sexuelle, la violence domestique et le harcèlement sexuel et la traite des femmes entre autres questions. Neuf pays de la SADC ont une législation sur la violence domestique et sept pays de la SADC ont une législation relative aux infractions sexuelles. Un domaine qui a retenu peu d'attention est le viol conjugal. La loi sud-africaine est le seul système qui typifie explicitement cette pratique comme une infraction. Plusieurs Etats membres prévoient des sanctions pour les auteurs de violences contre les femmes.



La violence envers les femmes est en hausse

Cependant, malgré toutes ces avancées positives, la prévalence de la violence basée sur le genre reste très élevée dans la SADC. Des programmes et des initiatives solides visant à lutter contre la violence à tous les niveaux doivent être élaborés par les Etats membres pour prévenir la violence et offrir des services de soutien dans une approche intégrée en ligne avec le protocole de la SADC sur le genre et le développement. Le Secrétariat, en collaboration avec la SARPCO, met actuellement en œuvre un projet pour aider les Etats membres de la SADC à former des agents d'application de la loi pour faire face à la violence basée sur le genre d'une manière prenant en compte le genre.

vii. La traite des personnes dans la SADC

Le phénomène de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants est de plus en plus présent dans la région de la SADC. Cela représente une nouvelle forme d'esclavage sophistiquée et agressive. Le caractère secret de ce commerce illégal de personnes rend difficile d'obtenir des données sur les formes, les niveaux

et les tendances de cette pratique. Bien que la dimension réelle de la traite des personnes soit objet de débats, il est clair qu'il y a un niveau élevé de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants dans la région de la SADC. Ces infractions constituent des activités criminelles et elles exigent une législation claire et complète pour les prévenir et les combattre. En outre, il est nécessaire que les programmes et des lois protègent et aident les victimes de la traite, dans le plein respect de leurs droits humains, et qu'ils promeuvent la coopération entre les Etats membres afin de résoudre ce problème.

En réponse à l'augmentation prévue de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants dans la région de la SADC durant la Coupe du Monde de la FIFA de 2010, les ministres de la SADC chargés de la lutte contre la traite des personnes se sont réunis le 28 mai 2009 à Maputo (Mozambique) pour délibérer, examiner et approuver un plan d'action stratégique régional de la SADC de dix (10) ans sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, lequel a été adopté par le Conseil des ministres de la SADC en août 2009.

Le Secrétariat met actuellement en œuvre un projet régional de lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre de la coopération régionale pour la paix en vue de mettre en œuvre le Plan d'action stratégique régional de la SADC de dix (10) ans sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

viii. Accès aux ressources et leur contrôle

La pauvreté continue de poser un obstacle majeur au développement des femmes dans la SADC. Cela est dû au statut juridique général de subordination des femmes, à l'accès limité aux ressources productives telles que la terre, la technologie, le crédit, l'éducation et la formation, l'emploi formel, ainsi qu'à la vulnérabilité au VIH/Sida. Bien que les Etats membres de la SADC aient fait des progrès, à travers notamment la mise en place de politiques et de cadres législatifs et autres mesures pour lutter contre la pauvreté et permettre la participation effective des femmes dans l'économie, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine.

Il est impératif que des mesures soient avancées par les Etats membres de la SADC pour créer des programmes multidimensionnels en faveur de l'autonomisation économique des femmes avec un potentiel de changer la vie et de réduire durablement la pauvreté chez les femmes.



L'engagement des femmes dans l'agriculture

ix. Les femmes aux postes de responsabilité politique et de prise de décision

Concernant l'accès égal des femmes aux responsabilités politiques et à des postes de prise de décision à tous les niveaux, les Etats membres de la SADC ont fait des progrès pour assurer que les femmes occupent des postes de pouvoir de la manière suivante :

- a. Le Malawi a été le seul Etat membre de la SADC ayant une femme à la présidence (entre avril 2012 et mai 2014).
- b. Maurice et le Zimbabwe sont les deux seuls Etats membres avec des femmes vice-présidentes.
- c. Le Botswana, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont des présidentes de Parlement/Assemblée nationale. Le Zimbabwe et le Swaziland ont des présidentes de Sénat. L'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland et le Zimbabwe ont des femmes vice-présidentes de Parlement/Assemblée nationale. La Namibie a une vice-présidente de Conseil national.
- d. Au niveau du Cabinet, il y a eu une tendance régulière et constante à la hausse en termes de représentation numérique des femmes en Angola, au Lesotho, au Mozambique, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie et au Zimbabwe. Cependant, la représentation numérique des femmes au Botswana, en RDC, en Namibie, aux Seychelles et en Zambie a diminué ou est restée faible.
- e. Au niveau du Parlement, il y a eu une tendance constante à la hausse en termes de représentation des femmes en Angola, à Maurice, au Mozambique, aux Seychelles, en Afrique du Sud et en République-unie de Tanzanie alors que dans les autres Etats membres il y a eu une réduction du nombre de femmes au parlement.

129. Les principaux défis concernant l'égalité de genre dans la SADC sont les suivants :

- i. Une transposition lente des instruments relatifs au genre internationaux, continentaux et régionaux au niveau national.

- ii. Il y a des conflits entre le droit coutumier et le droit commun/statutaire. Certaines lois coutumières sont en conflit avec les lois statutaires et entrent en choc avec l'agenda ordre du genre.
- iii. Il y a eu un recul en termes de représentation des femmes aux postes de décision politique et de prise de décision. A quelques exceptions près, les récentes élections ont vu diminuer la représentation des femmes au niveau national et local en Zambie l'année dernière ; de faibles niveaux de représentation des femmes persistent en RDC, alors qu'au Lesotho l'augmentation de la représentation des femmes aux élections nationales de mai 2012 est restée marginale.
- iv. Absence de plans de discrimination positive inclusifs et de lois et politiques électorales appropriées.
- v. Limitations en termes de capacités techniques, de compétences en matière d'intégration du genre et de sensibilisation de la part la plupart des experts affectés dans les Directions au niveau régional et dans les ministères sectoriels au niveau national.
- vi. Les femmes ont un accès limité aux ressources productives, notamment aux facilités de crédit et à la terre, en particulier dans les zones rurales.
- vii. La violence basée sur le genre reste élevée dans presque tous les Etats membres de la SADC.

STATISTIQUES

130. Au cours de la période sous revue, le Programme de statistique de la SADC a centré son attention sur :
- i. l'harmonisation des statistiques ;
 - ii. la finalisation de la Stratégie régionale de développement de la statistique (RSDS) ;
 - iii. la consolidation de l'élaboration des mécanismes de diffusion des données statistiques ;
 - iv. la promotion et la facilitation de l'amélioration et du renforcement des capacités statistiques ;
131. Les principales réalisations sont les suivantes :
- i. La compilation, l'impression et la diffusion dans les versions en ligne et imprimée de l'annuaire statistique de la SADC 2012 ;

- ii. La compilation et la diffusion des indices mensuels harmonisés des prix à la consommation de la SADC, qui sont affichés sur le site web de la SADC.
 - iii. La finalisation de la Stratégie régionale de développement de la statistique de la SADC (RSDS), qui a été approuvé en principe par le Conseil.
 - iv. La réalisation de la réunion annuelle du Comité de statistique de la SADC sur la formulation de l'orientation stratégique et politique en vue de la mise en œuvre de projets statistiques de la SADC.
 - v. La compilation des indicateurs régionaux choisis mis à jour et validés de la série des données relatives à la période 2000-2013.
 - vi. La coordination de la collecte des données et leur soumission à la Banque africaine de développement de prix validés et des données statistiques des comptabilités nationales des Etats membres de la SADC pour le programme de comparaison internationale 2011.
 - vii. La promotion du renforcement des capacités statistiques en mettant l'accent sur les prix à la consommation, les comptes nationaux et les statistiques du commerce extérieur.
132. Le programme statistique de la SADC a rencontré un certain nombre de difficultés au cours de la période sous revue, dont les plus notables sont les suivantes :
- i. Le non-décaissement des fonds de subvention du programme de renforcement des capacités statistiques financé par la Banque africaine de développement en raison des difficultés administratives.
 - ii. L'insuffisance des ressources des États membres pour les activités régionales relatives à la statistique pour soutenir les résultats des projets réalisés grâce à l'appui des partenaires au développement.
 - iii. Faibles capacités en matière de statistique au Secrétariat nécessaires pour coordonner les activités statistiques régionales.

IV. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS PROPRES DE L'ORGANISATION : RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION, RELATIONS PUBLIQUES ET PASSATION DE MARCHÉS

A. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

REVISION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DES RESSOURCES HUMAINES

133. Dans le cadre des réformes institutionnelles et de l'amélioration continue, le Secrétariat de la SADC a élaboré le cadre de passation de contrats pour les emplois fixes à long terme, qui a pour but d'assurer la rétention du personnel compétent et qualifié et la stabilité de l'institution, et de permettre une évaluation complète des besoins de formation. Un autre exercice qui a également été entamé est la révision des règles et des procédures administratives de la SADC.

RECRUTEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

134. Par voie de concours, le Secrétariat a recruté du personnel pour les postes de Secrétaire exécutif et Secrétaire exécutif-adjoint chargés de l'intégration régionale.
135. D'autres recrutements ont été effectués, à savoir : un élément du personnel régional et trois du personnel local conformément à la structure approuvée de la SADC ; quatre membres du personnel régional et quatre du personnel local pour le Programme de coopération politique régionale (CPR) ; deux fonctionnaires régionaux pour le Programme d'appui à l'intégration économique régionale (REIS) ; quatre membres du personnel régional et un du personnel local au titre du Programme sur le changement climatique.
136. Il est prévu que, sur les 20 postes vacants pour la mise en place, six (6) soient remplis avant la fin de l'exercice financier en mars 2015, alors que les 14 postes restants sont gelés en raison des difficultés financières.
137. Dans le cadre de l'initiative de développement du personnel, le Secrétariat a réalisé un certain nombre de sessions de formation dans les domaines suivantes : gestion des finances publiques, gouvernance d'entreprise, gestion des flottes, Trados (programme de traduction), protocole et diplomatie, plans/procédures d'achat et gestion des risques, entre autres.
138. En ce qui concerne les services d'appui aux réunions, le Secrétariat a assuré des services d'interprétation et de traduction à 155 réunions de la SADC, dont les sommets ordinaires et extraordinaires des chefs d'État et de gouvernement, et des réunions des ministres de secteur et des réunions techniques.

B. RELATIONS PUBLIQUES

IMAGE DE MARQUE

139. L'Unité des relations publiques a produit en temps opportun et distribué des articles promotionnels tels que des agendas, des calendriers, des cartes de Noël, des souvenirs de l'organisation, l'affiche de la fête de la SADC et des banderoles. Les banderoles ont été produites en partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

140. Pour la standardisation et l'uniformisation de l'exhibition de la marque de la SADC, l'Unité a revisité le projet de manuel de l'image de marque de la SADC qu'elle entend soumettre au Conseil pour examen.

PUBLICITÉ ET PUBLICATIONS

141. La revue mensuelle interne *Inside SADC* a été éditée et distribuée par e-mail le dernier jour de chaque mois. Par ailleurs, plusieurs protocoles et le bulletin informatif *SADC In Brief* ont également été reproduits et largement diffusés.
142. L'unité a également apporté un appui en matière de relations publiques à d'autres bureaux, directions et unités autonomes du Secrétariat de la SADC, y compris les missions d'observation électorale de la SADC (SEOM).

PROTOCOLE ET RELATIONS DIPLOMATIQUES

143. En ce qui concerne le protocole et les relations diplomatiques, l'unité a facilité l'opérationnalisation du Comité des ambassadeurs et des hauts-commissariats de la SADC au Botswana.
144. L'unité a organisé et dirigé plusieurs événements ainsi que des relations diplomatiques à travers notamment l'émission de plusieurs notes verbales et en assurant des services de protocole pour un grand nombre de dignitaires qui ont visité le Secrétariat au cours de la période sous revue.
145. L'unité a également idéalisé et façonné les cérémonies officielles d'ouverture et de clôture du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC. A cet égard, l'unité a également assuré les services de protocole en termes de disposition des sièges à la table d'honneur lors des cérémonies officielles d'ouverture et de clôture du Sommet ; elle a également assuré l'achat des badges d'accréditation pour les chefs d'Etat et de gouvernement, les VIP institutionnels de la SADC et les VVIP invités aux cérémonies du Sommet.

AFFAIRES PUBLIQUES

146. Dans le domaine des affaires publiques, l'unité a continué à tenir des réunions d'information aux écoles et à répondre à toutes les demandes du public et elle a disséminé des informations de manière proactive auprès des parties prenantes de la SADC. Des expositions ont également eu lieu dans deux Etats membres.
147. L'unité a également organisé et géré avec succès deux programmes annuels de sensibilisation au public, à savoir les prix des médias de la SADC et les concours de rédaction destinés aux élèves des écoles secondaires de la SADC.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

148. Outre les conférences de presse, divers avis aux médias, déclarations et communiqués de presse, l'unité a organisé un atelier de formation des journalistes en marge du Sommet de 2013 tenu à Lilongwe (Malawi).
149. Au-delà des actions décrites ci-dessus, la PRU a organisé avec succès la réunion de présentation et de consultation de la Secrétaire exécutive de la SADC avec les rédacteurs en chef des organes de presse basés à Gaborone. Ceci a servi de rampe de lancement pour de meilleures relations avec les médias, où les deux parties ont échangé des vues sur la meilleure façon de faciliter l'accès et l'utilisation de l'information de la SADC.

SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

150. Au cours de la période sous revue, les services de bibliothèque ont bénéficié d'actions telles que l'achat de publications pour la bibliothèque, le catalogage, la classification des nouvelles acquisitions et la reclassification de certaines collections pour les aligner sur les entrées actuelles.

LINES ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

151. Dans le but de maintenir ses relations établies avec les principaux partenaires en matière de communication, l'unité a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Association de radiodiffusion d'Afrique australe (SABA AGM) et elle a noué des liens avec l'Institut des relations publiques d'Afrique australe (PRISA) et avec l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA). Le résultat de la collaboration avec la SABA est que le travail est en cours visant à relancer le programme régional de radiodiffusion « SADC Calling », qui a par le passé été un outil majeur de circulation de l'information de la SADC, mais qui s'est arrêté faute de parrainage. Il est prévu que le programme reprenne avant la fin de 2014, avec la participation de tous les radiodiffuseurs nationaux comme avant, dans la coproduction et la diffusion.

C. APPROVISIONNEMENT

152. Le Conseil des Ministres de la SADC a approuvé la Politique d'approvisionnement en août 2011, dont la date de début de mise en œuvre a été le 1^{er} avril 2012. La politique fournit les directives pour l'acquisition de biens, la réalisation de travaux et la prestation de services pour le Secrétariat, concernant notamment l'approbation des contrats, les limites d'autorisation, les autorités ayant le pouvoir de signature, la création des comités d'approvisionnement et l'incorporation de procédures durables et éthiques dans le processus de passation des marchés.
153. La structure d'approvisionnement évolue et la direction est engagée dans les progrès continus à réaliser. La période sous revue a vu une plus grande participation des membres du comités d'approvisionnement des Etats membres au processus d'adjudication pour plus de 250.000.00 USD.

154. En coordination avec le budget et les finances, l'unité d'approvisionnement a lancé un suivi continu des activités d'approvisionnement dans les directions et unités du Secrétariat en vue d'assurer la conformité avec la politique d'approvisionnement à tous les stades du processus d'approbation. L'unité d'approvisionnement a élaboré et mis en œuvre les principaux matériels de formation tels que la préparation des termes de référence, la préparation des spécifications techniques, comment élaborer des plans d'approvisionnement, dans le souci d'améliorer la prestation des services.
155. L'unité d'approvisionnement a fourni un appui en matière de gestion de l'approvisionnement aux projets clés au sein du Secrétariat, à l'exception de deux projets qui avaient des spécialistes de l'approvisionnement recrutés pour ces projets. Des processus et procédures standardisés ont été créés au cours de la période sous revue dans toutes les directions et unités, ce qui est en conformité avec la politique d'approvisionnement et avec les meilleures pratiques d'approvisionnement.
156. L'article 46 (suivi et vérification des activités d'approvisionnement) de la Politique d'approvisionnement stipule que chaque année la Commission des comptes présente un rapport au Conseil des ministres pour leur information et approbation. La direction a soutenu efficacement le processus de vérification sur tous les achats effectués.
157. L'année 2013/14 a marqué un tournant important dans les pratiques d'approvisionnement du Secrétariat. Les activités d'approvisionnement passent actuellement par l'unité d'approvisionnement, permettant ainsi de prendre des décisions stratégiques concernant les grosses dépenses, d'optimiser les dépenses générales du Secrétariat et d'institutionnaliser les systèmes de contrôle normalisés, avec les avantages généraux suivants : amélioration des prix et des économies, une plus grande conformité aux politiques et une plus grande transparence.
158. Des contrats pour l'acquisition de biens, pour des travaux et des services avec un coût estimé à environ 4 millions d'USD ont été conclus au cours de l'exercice financier de 2013/14. Par rapport au profil de 2012, cela représente une réduction de 50% dans l'ensemble des dépenses en matière d'approvisionnement. Des économies directes sur les coûts ont été réalisées, grâce notamment à la combinaison des dépenses de la SADC, à des appels d'offres sujets à la concurrence et à la négociation.
159. Les dépenses du Secrétariat en termes d'approvisionnement représentent environ 27% du total des dépenses budgétaires des Etats membres sur la base du profil d'approvisionnement élaboré dans l'exercice financier de 2012/13. Le tableau 8 montre le profil d'approvisionnement de la SADC.

TABLEAU 7 : PROFIL D'APPROVISIONNEMENT DE LA SADC POUR 2013-2014

	Description des postes de dépense	Coût estimé en USD
1	Billes d'avion	2.102.067,00
2	Biens	701.610,00
3	Services de consultance	2.745.350,00
4	Frais de conférence et modules p/conférence	652.930,00
5	Location d'équipements	323.900,00
6	Services d'interprétation et de traduction	263.470,00
7	Services de sécurité	413.920,00
8	Entretien et dépenses avec l'équipement informatique	147.550,00
9	Meubles de bureau et entretien d'équipements	34.744,00
10	Entretien des bâtiments	101.500,00
11	Location de bureaux	393.000,00
12	Honoraires	769.920,00
Total des dépenses d'approvisionnement		8.649.961,00

V

COOPÉRATION CONTINENTALE

A. UNION AFRICAINE (UA) ET NEPAD

161. La SADC s'est associée à l'Union africaine et à d'autres CER dans la célébration continentale du 50^{ème} anniversaire de l'UA (OUA). Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont adopté une Déclaration solennelle qui renouvelle l'engagement des pays africains envers le développement du continent. Les dirigeants africains ont fait part de leur engagement envers le progrès, qui devra cibler huit domaines clés qu'ils se sont engagés à intégrer dans l'Agenda continentale 2063 et dans les plans régionaux et nationaux de développement. Les idéaux et les objectifs de l'Agenda 2063 sont les suivants :
- i) Identité africaine et renaissance de l'Afrique ;
 - ii) Poursuite la lutte contre le colonialisme et pour le droit à l'auto-détermination des peuples encore sous domination coloniale ;
 - iii) Agenda d'intégration : mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale pour établir finalement une Afrique unie et intégrée ;
 - iv) Agenda pour le développement social et économique ;
 - v) Agenda pour la paix et de sécurité ;
 - vi) Gouvernance démocratique ;
 - vii) Détermination du destin de l'Afrique
 - viii) Place de l'Afrique dans le monde
162. Le RISDP révisée 2015-2020 s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dont la vision est ainsi exprimée : « construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique, une Afrique entraînée et dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Par conséquent, la SADC soutient les aspirations de la vision de l'UA.

163. Le Secrétariat a participé à la 14^{ème} session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) des agences et des organisations des Nations unies travaillant en Afrique en l'appui à l'Union africaine et à son programme du NEPAD, qui s'est tenue les 21 et 22 novembre 2013 à Addis-Abeba (Ethiopie). La réunion s'est tenue sous le thème « Appui des Nations unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine », dont le principal accent a été mis sur le soutien efficace à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
164. Après de la session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce (CAMOT) de l'Union africaine tenue du 23 au 28 avril 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie), une réunion consultative de la SADC relative à l'agenda visant à stimuler le commerce intra-africain s'est tenue les 30 et 31 mai 2014 à Gaborone (Botswana). La réunion s'est accordée pour utiliser le programme de consolidation de la Zone de libre échange de la SADC en tant que base pour l'élaboration d'un Plan d'action régional sur la promotion du commerce intra-africain.

B. AGENDA TRIPARTITE SADC-COMESA-EAC

165. L'accord tripartite de libre-échange COMESA-EAC-SADC offre l'occasion d'un marché élargi, avec une population de 527 millions de personnes et un PIB combiné de 1 billion d'USD. Le travail visant à établir la ZLE tripartite a été sanctionné par le Sommet tripartite tenu en juin 2011 avec l'espoir que les négociations seraient conclues et l'accord entrerait en vigueur d'ici la fin 2014. Voici les aspects saillants de l'état du programme de travail tripartite :
- i. Des négociations sont en cours, mais en retard. Il y a accord sur certains articles du projet d'Accord tripartite et les annexes connexes. Toutefois, certains éléments clés, à savoir les offres d'accès au marché et les règles d'origine sont en cours de négociation. Jusqu'à présent, aucune offre n'a été déposée pour la discussion, mais la SACU, l'EAC, l'Egypte, l'Ile Maurice et les Seychelles ont indiqué que leurs offres sont prêtes pour la discussion.
 - ii. Peu de progrès ont été réalisés sur la circulation des gens d'affaires en raison des divergences de vues sur l'interprétation de la notion de « voie séparée » (donc aucun accord atteint sur la nature de l'instrument juridique à négocier), de la définition des gens d'affaires et des éléments visant à faciliter le mouvement de ces gens d'affaires.
 - iii. Le programme de travail et la feuille de route sur le pilier du développement industriel sont en cours d'élaboration, d'après l'instruction donnée par le Sommet tenu en 2011.
 - iv. Les négociations sur la ZLE tripartite sont au point mort depuis janvier 2014 en raison de la cessation du parrainage du DFID. La cessation de ce parrainage signifie que l'appui technique de *Trade Mark Southern Africa* au Groupe de travail

tripartite n'est plus disponible, ce qui a plongé le processus dans de sérieux problèmes de capacité.

166. Sont à l'étude un financement durable et des mécanismes efficaces de coordination, et des recommandations appropriées seront soumises aux organes politiques tripartites dans un avenir proche.

VI. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

A. COOPÉRATION ENTRE LA SADC ET L'UNION EUROPÉENNE

PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL DU 10^{ÈME} FED

167. Le Document de stratégie régionale (DSR) de la SADC pour le 10^{ème} FED et le Programme indicatif régional (PIR), qui ont été signés en novembre 2008, ont alloué 116 millions d'Euros consacrés à deux secteurs prioritaires, à savoir, l'intégration économique régionale et la coopération politique régionale. Les principaux objectifs du programme de soutien sont la réduction de la pauvreté, l'accélération de la croissance économique, l'approfondissement de l'intégration économique régionale et la coopération politique. Ces domaines prioritaires sont en ligne avec les priorités de la SADC décrites dans le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et les Plans stratégiques indicatifs pour l'Organe (SIPO), ainsi que les objectifs de la Stratégie de l'UA-UE pour l'Afrique.
168. L'évaluation à mi-parcours (MTR) du 10^{ème} a donné lieu à un premier transfert de 32 millions d'Euros en faveur de l'initiative *Energie durable pour tous* (SE4ALL), mais les ressources ont été entièrement retransférées afin de financer le programme pilote de la Facilité liée au commerce.
169. Les principales étapes et observations sur l'ensemble du 10^{ème} FED peuvent être résumées comme suit :
 - i. Tous les projets au titre du 10^{ème} FED sont maintenant pleinement engagés (100%).
 - ii. Un seul projet reste à soumettre à contrat. Cette facilité liée au commerce est encore au niveau 0% de contrat. La fiche d'action pour le TRF a été approuvée par le siège de l'UE et le processus de finalisation des documents de l'accord de contribution TRF et d'autres documents joints est en cours pour une signature prévue avant la fin de juillet.
 - iii. La plupart des projets sont maintenant à 80% en termes de marchés. Les taux de paiements sont encore faibles, ce qui reflète la faible capacité d'absorption des projets tels que RPC. Le niveau global de paiement est de 21,5% et, selon les directives du Conseil en février 2014, le Secrétariat de la SADC travaille sur des stratégies visant à améliorer le taux d'absorption au titre du 10^{ème} FED.

- iv. Suite à l'approbation de l'accord de contribution du PPDF en décembre 2013, le travail est en cours avec la DBSA sur la finalisation du plan de travail de la première année et la demande de propositions de projets. La DBSA a néanmoins demandé à être payée pour la gestion de cette facilité, bien que l'actuel protocole d'accord entre la DBSA et la SADC signé en 2008 précise que la DBSA ne demanderait pas de frais. Des discussions sont actuellement en cours afin d'assurer que la situation soit réglée rapidement.
 - v. Après avoir fait face à des retards au démarrage, la RPC est maintenant sur la bonne voie après la finalisation, au début de l'année, du recrutement du coordonnateur du projet et d'autres membres du personnel. Le projet a réussi à faciliter l'observation et le suivi d'élections dans les pays tels que le Zimbabwe, Madagascar, l'Afrique du Sud et le Malawi.
 - vi. La mise en œuvre du REIS est en cours, et elle a contribué à l'établissement des priorités par les Etats membres du Programme d'action régional de la SADC pour l'investissement (RAPI) et à la mise en œuvre du Système régional intégré de règlement de la SADC (SIRESS). Les accords d'évitement de la double imposition (DTAAs) sont en augmentation entre les Etats membres. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre des dispositions prévues sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'assurance qualité, l'accréditation et la métrologie (SQAM). Le travail progresse également dans les négociations des APE.
 - vii. Il y a eu des progrès dans la mise en œuvre des activités de l'ICDP, avec le recrutement d'un coordonnateur intérimaire de gestion et d'un expert à court terme pour aider à la gestion du changement. Les progrès réalisés comprennent la formulation de plans de communication et de visibilité, la facilitation de l'élaboration des lignes directrices et des listes de vérification de la mobilisation des ressources, la contribution à la révision du RISDP, la formation à l'intention des gestionnaires non financiers, la mise en œuvre du mécanisme de partage des connaissances dans le cadre du SIMS, le suivi et les rapports sur les projets du 10^{ème} FED, la programmation du 11^{ème} FED, la formation à la gestion des risques, l'approvisionnement et l'élaboration de spécifications techniques pour les appels d'offres. L'ICDP a également contribué à la révision d'une série de politiques de la SADC en matière de ressources humaines et d'administration.
170. Le tableau 12 ci-dessous présenté la progression globale en termes de marchés et de paiements au titre du Programme indicatif régional du 10^{ème} FED.

TABLEAU 8 : LISTE TOTALE DES PROJETS DU 10^{ÈME} FED (Y COMPRIS LA PROGRESSION SUR LES MARCHES ET LES PAIEMENTS)

No	Titre du projet	Période	Montant	Marché passé	Montant payé	Commentaires	%- Marchés	%- Paiements
i	Fonds de préparation et de développement des projets (PPDF)	2013-2017	12.000.000	11.750.000	1.989.000	CA signé en déc. 2013.	97,92	16,6
ii	Programme de renforcement des capacités institutionnelles (ICDP)	2013-2015	12.000.000	10.438.889	3.937.688	Convention de financement signée en novembre 2012.	86,99	32,8
iii	Mécanisme d'appui à l'intégration économique régionale (REIS)	2013-2016	20.000.000	19.600.000	4.126.400	Convention de financement signée en mars 2013 au cours du dialogue politique au niveau ministériel UE-SADC.	98	20,6
iv	Facilité liée au commerce	2014-2018	32.000.000	0	0	Le MTR du 10 ^{ème} FED a abouti au virement de 32 millions d'Euros à l'initiative SE4ALL. CA à préparer	0	0
v	Coopération politique régionale (RPC)	2012-2016	18.000.000	17.600.000	5.140.158	Convention de financement signée en novembre 2012.	97,78	28,6
vi	Facilité technique de coopération Facilité à la coopération I (TCF)	2011-2015	6.000.000	5.442.584	4.649.377	CF signée en janvier 2011	90,71	77,5
vii	Facilité de coopération technique II (FCT)	2012-2016	6.000.000	1.411.687	575.582	Convention de financement signée en in novembre 2012.	23,53	9,6
Viii	MESA – Surveillance environnementale	2012-2017	5.000.000	4.295.991	0	Convention de financement signée en février 2012. Contribution de la SADC pour le programme <i>All Africa</i>	85,92	0

No	Titre du projet	Période	Montant	Marché passé	Montant payé	Commentaires	%- Marchés	%- Paiements
ix	Appui au Centre technique régional d'Afrique (contribution de la SADC)	2013-2016	5.000.000	5.000.000	4.500.000	Convention de financement signée en avril 2013. CA avec le FMI signé en juillet 2013.	100	90
x	SE4ALL	2013-2035	32.000.000	26.300.000	0	Le MTR du 10 ^{ème} FED a abouti au virement de 32 millions d'Euros à l'initiative SE4ALL.	82,19	0
	Total	Avec les réserves du 10 ^{ème} FED	148.000.000	101.839.151	24.918.205		68,81	16,8

PROGRAMMATION DU 11^{ÈME} FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED)

171. Au cours de la réunion du Conseil des ministres de la SADC tenue les 10 et 11 mars 2014 à Lilongwe (Malawi), le Conseil a reçu et noté une série d'informations de base sur le processus de programmation régionale du 11^{ème} FED pour la région EA-SA-IO. Les informations portaient notamment sur les éléments suivants : la configuration du Programme indicatif régional (RIP) proposé du 11^{ème} FED pour la région EA-SA-IO, l'analyse des options disponibles pour la SADC, la gouvernance du RIP par le biais d'un Comité de haut niveau (HLC), l'accès direct par d'autres parties prenantes à l'enveloppe régionale, les secteurs focaux dans le cadre du 11^{ème} FED et les allocations financières proposées pour le 11^{ème} FED.
172. Au cours de cette réunion, le Conseil a également pris note de la date limite de juin 2014 pour la conclusion du RIP du 11^{ème} FED et a chargé le Secrétariat de négocier une position qui serve le mieux les intérêts de la SADC. A l'invitation de l'Union européenne, une délégation du Secrétariat de la SADC conduite par la Secrétaire exécutive a assisté à une réunion de programmation régionale du 11^{ème} FED à Bruxelles (Belgique) les 13 et 14 mars 2014. Ont également assisté à la réunion le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI.
173. La SADC a saisi cette occasion pour faire un plaidoyer auprès de l'UE pour tenir compte de ses intérêts dans la programmation du RIP du 11^{ème} FED. L'UE a largement maintenu sa position politique concernant les lignes directrices de la programmation régionale proposée du 11^{ème} FED, y compris le RIP conjoint pour la région EA-SA-IO. Cette position était basé sur la conviction de l'UE que cette approche s'attaquera à certains défis liés aux adhésions multiples qui peuvent être partiellement résolus par des projets communs couvrant l'ensemble des cinq organisations régionales faisant partie de la région EA-SA-IO.
174. Toutefois, des modifications ont été apportées à la proposition initiale de l'UE. Le mandat du Comité de haut niveau et les règles de procédure des réunions du HLC ont été modifiés pour tenir compte des préoccupations de la SADC.
175. Les éléments qui suivent résument les autres points d'accord lors des réunions entre la région EA-SA-IO- et l'UE :
- i. Un nouveau cadre de coordination inter-communautés économiques régionales (REC) à utiliser dans le cadre du 11^{ème} FED pour remplacer le Comité de coordination interrégionale (CCIR) qui a été utilisé dans le cadre du 10^{ème} FED par d'autres organisations régionales sœurs, à savoir le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI, a été convenu.
 - ii. Au niveau opérationnel, la programmation doit être basée sur les systèmes et les processus institutionnels de chaque organisation d'intégration régionale et doit respecter les dispositions des traités et autres documents stratégiques de chaque

communauté économique régionale (CER). La programmation et la gestion du RIP commun doivent tenir compte des systèmes juridiques et institutionnels de chaque CER. Cette approche a pour but d'assurer que les mandats politiques et techniques de chaque CER ne soient pas mis en cause. A ce jour, le processus de programmation a toujours respecté cet engagement.

- iii. Le Secrétariat a convenu avec l'UE que les exécutants potentiels dans le cadre de l'accès direct doivent être approuvés par les organisations régionales et que le projet est détenu par les Etats membres dans le cadre des programmes stratégies indicatifs régionaux convenus. Les questions liées à l'équité et à la participation égale doivent également être prises en compte dans le cadre de l'accès direct à la fois à la programmation et à l'identification effective des projets. Pendant la phase de mise en œuvre, les CER s'occuperont de la coordination, recevront des rapports sur les progrès de mise en œuvre et assureront un suivi régulier et des révisions des projets d'accès direct.
 - iv. Concernant l'enveloppe sous-régionale, le Secrétariat a veillé à ce que les projets sous cette enveloppe se basent sur les objectifs et stratégies de développement à long et moyen terme de chaque CER. Alors qu'une partie des ressources au titre de cette enveloppe seront acheminées par le biais d'autres parties prenantes, le Secrétariat a réussi à faire en sorte que les CER jouent également un rôle et que les autres parties prenantes de mise en œuvre deviennent responsables devant les peuples d'Afrique orientale et australe en travaillant en étroite collaboration avec les organisations régionales.
 - v. Dans la programmation de l'enveloppe des infrastructures, le Secrétariat a rappelé la nécessité de la transparence et de l'équité dans l'allocation des ressources combinées l'UE à travers l'implication de tous les acteurs concernés. En outre, les infrastructures devant être prises en charge le seront dans le cadre du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC (RIDMP) et de la liste des projets d'infrastructures prioritaires dans le cadre du programme tripartite et du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).
174. En termes de progression dans la programmation, le travail du Secrétariat de la SADC en étroite collaboration avec l'UE a consisté en son implication dans le processus de programmation depuis mars 2014. Des études de faisabilité ont été réalisées dans tous les domaines d'intervention choisis, à savoir : Paix, sécurité et stabilité régionale ; intégration économique régionale ; gestion des ressources naturelles régionales (sécurité alimentaire et agriculture) ; gestion des ressources naturelles régionales (environnement et développement durable) ; et infrastructures (qui sera financé dans le cadre de l'enveloppe des infrastructures).
175. Les résultats des études de faisabilité ont été discutés avec des éléments de la société civile et du secteur privé des Etats membres et avec l'UE pendant les mois de mai et juin 2014. Les résultats des études de faisabilité et les ateliers ont servi de base pour

rédiger le RIP de la sous-enveloppe de la SADC conjointement avec l'UE tout en tenant compte du processus de révision du RISDP et du SIPO. Le Conseil est invité à examiner et à approuver ce projet de RIP.

176. En ce qui concerne la programmation de l'enveloppe interrégionale, l'UE a élaboré des versions zéro de notes conceptuelles en mars 2013. La SADC a fourni des commentaires à ces notes conceptuelles en mai 2013. Ainsi, une réunion technique de toutes les CER de la région EA-SA-IO s'est tenue à Djibouti du 2 au 5 juin pour discuter de ces notes conceptuelles. Les projets de notes conceptuelles ont été révisés pour intégrer les contributions de toutes les CER et de l'Union européenne. Les notes conceptuelles ont été utilisées pour parvenir à la liste indicative de projets suivants qui seront examinés dans le cadre de l'enveloppe interrégionale :
- i. Initiative des Grands Lacs ;
 - ii. Sécurité maritime ;
 - iii. Migrations ;
 - iv. Mise en œuvre de l'APE ;
 - v. Pêche durable ;
 - vi. Conservation de la faune ;
 - vii. Gestion des bassins hydrographiques et des aquifères.
177. La réunion technique de Djibouti a également examiné un projet de note conceptuelle dans le cadre de l'enveloppe combinée des infrastructures qui a une incidence sur toutes les cinq CER de la région EA-SA-IO. La note conceptuelle a été utilisée pour parvenir à une liste indicative de projets dans le cadre de l'enveloppe des infrastructures.
178. Le projet de RIP de la région EA-SA-IO comprend trois enveloppes mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire :
- i. Le RIP de la sous-enveloppe de la SADC ;
 - ii. Les enveloppes interrégionales ;
 - iii. L'enveloppe des infrastructures.
179. Le Secrétariat a organisé deux ateliers régionaux de planification en novembre 2013 et février 2014 pour promouvoir des consultations avec les Etats membres de la SADC sur la programmation du 11^{ème} FED et pour discuter des liens entre les programmes régionaux et les programmes nationaux.
180. Le Secrétariat continue de consulter les autres organisations régionales d'EA-SA-IO et l'UE au cours du processus de programmation proprement dite.

B. DIALOGUE POLITIQUE ENTRE LA SADC ET L'UNION EUROPÉENNE

181. Mise en œuvre de la révision de la Déclaration de Windhoek : Lors de la réunion de la Plate-forme de dialogue SADC/PIC tenue à Gaborone (Botswana) le 14 février 2014, la SADC et les partenaires internationaux de coopération (PIC) ont réitéré leur engagement envers la coopération dans la mise en œuvre de l'Agenda commun de la SADC et de la Déclaration de Windhoek de 2006. La Déclaration énonce les principes de coopération, les engagements de partenariat, les domaines prioritaires de coopération et la structure de dialogue entre la SADC et les PIC. La Déclaration de Windhoek a été révisée en 2012 pour évaluer les progrès accomplis et formuler des recommandations pour améliorer le partenariat.
182. La réunion a adopté un nouveau nom pour le dialogue, à savoir « Plate-forme de dialogue SADC-PIC », qui a remplacé l'ancien nom, « Groupe central ». Dans cette plate-forme, la SADC est représentée par des hauts fonctionnaires des Etats membres de la Double Troïka et du Secrétariat.
183. Lors de la Plate-forme de dialogue SADC-PIC tenue en février 2014, les instruments de partenariat suivants ont été adoptés, dont l'objectif est de favoriser une coopération efficace entre la SADC et les PIC pour la mise en œuvre de l'Agenda commun de la SADC :
- i. La Déclaration de partenariat SADC-PIC réaffirmant les principes de la Déclaration de Windhoek, mettant l'accent sur la nécessité de renforcer l'harmonisation du soutien à la Stratégie à moyen terme de la SADC et au Plan d'entreprise quinquennal et encourageant l'adhésion à la stratégie de mobilisation des ressources de la SADC.
 - ii. Les termes de référence génériques pour la plate-forme de dialogue SADC-PIC (ancien Groupe central) et les groupes thématiques, dont l'objectif est de faciliter un dialogue efficace et la coordination des groupes thématiques.
 - iii. Le plan d'action de la Déclaration de Windhoek, qui décrit les résultats, les réalisations et les activités nécessaires pour opérationnaliser la Déclaration de Windhoek.
184. Les hauts fonctionnaires de la SADC et de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles (Belgique) le 16 juin 2014 pour préparer le dialogue politique ministériel UE-SADC 2015. La SADC a été représentée par de hauts fonctionnaires des Etats membres de la Double Troïka et par la Secrétaire exécutive de la SADC.
185. La réunion des hauts fonctionnaires de la SADC-UE de juin 2014 a examiné les questions suivantes :
- i. Les résultats du Sommet UE-Afrique : dimension continentale - questions d'intérêt pour les relations UE-SADC dans les domaines tels que la paix et la sécurité, le changement climatique et l'énergie et la sécurité maritime, y compris la piraterie.

- ii. La situation politique dans les régions de la SADC et de l'Union européenne.
 - iii. La situation économique et la coopération et l'intégration régionale dans les régions de l'UE et de la SADC.
 - iv. La coopération au développement dans le cadre des 10^{ème} et 11^{ème} FED.
 - v. Préparation de la réunion ministérielle sur le dialogue politique UE-SADC de 2015.
186. Les hauts fonctionnaires de la SADC-UE se réuniront à nouveau en 2015 pour faire le point sur la situation vécue dans les deux régions tout en préparant la réunion du dialogue politique ministérielle UE-SADC qui se tiendra à Bruxelles en 2015.

C. SADC – BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

187. La Banque africaine de développement (BAD) continue de jouer un rôle important en soutenant la mise en œuvre de programmes de développement économique dans la région de la SADC à travers la coopération avec le Secrétariat dans le cadre des programmes régionaux et à travers une coopération bilatérale avec des Etats membres de la SADC individuellement.
188. L'actuel soutien fourni par la BAD s'élève à 62,4 millions d'UC pour 8 projets. Le Secrétariat de la SADC est l'organisme de mise en œuvre de cinq projets dans les domaines suivants : agriculture, eau et assainissement, éducation, transports et santé. Le tableau 13 ci-dessous indique la situation actuelle des projets financés par la BAD.

TABLEAU 9 : SITUATION ACTUELLE DES PROJETS FINANCÉS PAR LA BAD JUSQU'EN DECEMBRE 2013

Nom du projet	Date d'approbation	Date de clôture	Mise en œuvre matérielle jusqu'en décembre 2014
Renforcement des institutions chargées de la gestion des risques pour le projet TADS.	13.12.2006	30.12.2013	Achevé
Projet d'appui à la gestion des cours d'eau partagés	25.01.2006	30.06.2014	En cours
Projet de renforcement des capacités en matière d'enseignement ouvert et à distance (EOD)	20.12.2006	31.07.2014	En cours
Projet d'appui à la lutte contre les maladies transmissibles	31.05.2006	31.12.2014	En cours
Assistance technique de la SADC (étude sur le pont Kazoungoula)	1.12.2006	30.06.2012	Achevé
Etude de la SADC sur l'amélioration du Corridor Nord-Sud Botswana-Zambie	5.02.2006	30.06.2013 31.12.2013	Achevé
Appui au programme des ressources en eau et	4.06.2009	30.06.2014	En cours

189. La mise en œuvre de certaines des activités du projet a été affectée par des goulets d'étranglement, dont les retards dans l'émission des lettres « sans-objection » de la Banque africaine de développement.

VII. AUDIT ET GOUVERNANCE, BUDGET ET FINANCES

A. BUDGET ET FINANCES

BUDGET ET FINANCES

190. Le Secrétariat de la SADC continue d'observer les normes les plus élevées qui reflètent le respect des principes d'une gestion saine et transparente des finances publiques. Le Conseil des commissaires aux comptes de la SADC a commencé en temps opportun l'audit des états financiers du Secrétariat de la SADC pour la période correspondant à l'exercice financier de 2013/2014. Le Secrétariat continue de veiller à ce que les améliorations recommandées par les auditeurs externes et par d'autres évaluations indépendantes soient rapidement mises en œuvre, avec des rapports d'étape examinés par le Conseil selon les avis de ses comités techniques.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES POUR 2013/14

191. Pour l'année 2012/13, le Secrétariat de la SADC a établi les priorités opérationnelles suivantes dans le domaine de la gestion financière et les stratégies de mise en œuvre correspondantes :
- i. Un contrôle interne efficient et efficace de l'environnement :
 - a. Lignes directrices et manuels sur la préparation des recettes à moyen terme et les prévisions des dépenses, les budgets, les comptes, les états financiers et les rapports ;
 - b. Automatisation des processus budgétaires et comptables ;
 - c. Une coordination des processus d'élaboration des budgets à moyen terme et annuels ;
 - d. Elaboration des contrats de performance annuels ;
 - e. Obtention de l'approbation du Conseil pour les règlements financiers révisés ;
 - f. Gestion des fonds de roulement ;
 - g. Application des instruments de prestation d'aide.
 - ii. Services efficients et efficaces de surveillance financière, de comptabilité et d'information :

- a. Application des normes internationales et conception de politiques comptables adéquates ;
 - a. Traitement des transactions financières ;
 - b. Fourniture de rapports des dépenses budgétaires ;
 - c. Délivrance des comptes annuels et des états financiers statutaires ;
- iii. Gouvernance et services de consultance ;
- a. Recherche menée sur les améliorations à apporter dans le domaine de la gestion financière ;
 - b. Conseil à tous les niveaux des structures de gestion et de surveillance ;
 - c. Conformité aux réglementations et procédures financières en vigueur ;
 - d. Renforcement des capacités de gestion en vue d'appliquer les règlements financiers et autres instruments de politique connexes approuvés par le Conseil.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

192. Au cours de l'année sous revue, les activités du Secrétariat ont été financées par des crédits budgétaires à hauteur de 70,36 millions d'USD approuvés par le Conseil des ministres de la SADC à travers une résolution adoptée lors de sa réunion tenue en mars 2012 à Luanda (Angola). Les allocations finales de financement pour le Secrétariat pour l'exercice 2013/14 sont présentées dans le tableau 9 ci-dessous :

TABLEAU 10 : MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LE BUDGET 2013/14 (EN MILLIERS D'USD)

	Programmes finances par les Etats membres	Programmes finances par les PIC	Total
Contributions annuelles des Etats membres	33.856	47.490	81.346
Programmes spéciaux des Etats membres	1.153	1.153	1.153
Budget final total	35.009	47.490	82.499
Budget initial	33.718	31.296	65.014
Oscillation budgétaire : réduction/hausse	4%	52%	27%

193. Le tableau 10, ci-dessous présente un résumé des résultats financiers pour la période ayant pris fin le 31 mars 2014.

TABLEAU 11 : RÉSULTATS FINANCIERS (RÉSUMÉ) (EN MILLIERS D'USD)

	2013/ 2014	2013/ 2014	2012/ 2013	2012/ 2013	2011/ 2012	2011/ 2012	2010/ 2011	2010/ 2011	2009/ 2010	2009/ 2010
	Montant réel	Proportion	Montant réel	Proportion	Montant réel	Proportion	Montant réel	Proportion	Montant réel	Proportion
Revenus										
Etats membres	31,376	44%	29,487	49%	27,320	49%	26,550	49%	29,911	49%
Fonds accumulés	-	-	385	3%	2,810	3%	1,800	3%	360	3%
Subventions	37,157	53%	26,334	46%	24,709	46%	29,390	46%	28,071	46%
Autres revenus	2,102	3%	1,405	1%	2,402	1%	1,257	1%	218	1%
Revenus totaux	70,635	100%	57,611	100%	57,241	100%	58,998	100%	58,560	100%
Changement (%) d'une année à l'autre	23%		1%		-3%		1%		24%	
Dépenses de fonctionnement	24,899		25,281		26,346		26,172		21,383	
Changement (%) d'une année à l'autre	-2%		-4%		1%		22%		20%	
Dépenses du programme										
Etats membres	5,854	14%	5,987	19%	5,758	19%	6,395	18%	7,156	20%
Partenaires de développement	37,151	86%	26,334	81%	24,722	81%	29,927	84%	28,976	80%
Sous-total	43,005	100%	32,321	100%	30,480	100%	36,322	100%	36,132	100%
Changement (%) d'une année à l'autre	33%		-4%		1%		22%		20%	
Excédent/déficit pour l'exercice	2,234		29		421		-2,691		646	

194. Le tableau 11 ci-dessous présente un résumé de la situation financière pour la période terminée le 31 mars 2014.

TABLEAU 12 : DECLARATION DES ETATS FINANCIERS (RESUME) (EN MILLIERS D'USD)

Fonds employés	Description du Fonds	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11	2009/10	2008/09
Fonds des Etats membres							
Fonds de réserve	Fonds mis de côté par le Conseil à partir des fonds excédentaires	2,589	2,367	2,915	5,462	5,383	5,070
Fonds accumulés	Excédent des revenus des Etats membres sur les dépenses au fil des ans.	6,254	3,900	3,836	4,487	8,179	10,039
Fonds spéciaux des Etats membres	Fonds destinés à des projets spéciaux approuvés par le Conseil de temps à autre	9,834	10,212	8,906	10,813	12,839	13,404
Caisse des prêts sociaux	Fonds destinés aux prêts au personnel	861	831	856	812	726	367
Fonds de remplacement des actifs	Fonds mis de côté par le Conseil pour fournir des ressources en vue du remplacement des actifs	-	-	-	0	1,728	
Total - Fonds des EM		19,538	17,310	16,513	21,574	28,856	28,880
Changement (%)							
D'une année à l'autre		13%	5%	-24%	-25%	0%	-
Autres fonds							
Fonds de gratification	Fonds mis de côté pour le personnel en lieu et place du personnel	4,530	4,589	4,232	3,138	2,626	2,272
Dettes	Dettes envers des fournisseurs de biens et services	4,608	4,027	4,352	3,036	9,414	4,419
Partenaires de développement	Fonds avancés par les partenaires de développement	18,695	19,787	11,952	12,716	15,173	24,937

Fonds employés	Description du Fonds	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11	2009/10	2008/09
Obligations en matière de location financement	Le bail conclu avec <i>Bongwe Investments</i> pour la construction du nouveau siège de la SADC à travers l'agencement pour la construction, l'exploitation et de transfert.	29,446	31,858	34,035	35,947	37,658	
Subventions reportées	Ce sont des gains en capital relatifs aux éléments de capitaux offerts par les partenaires au développement. Ces subventions sont amorties sur la durée de vie utile des éléments d'immobilisations connexes.	17,123	13,737	9,986	5,362	2,028	2,076
Total autres fonds		74,403	74,179	64,557	60,200	66,901	33,704
Changement (%)							
D'une année à l'autre		0%	15%	7%	-10%	98%	-
Total		93,940	91,491	81,069	81,775	95,757	62,585
Changement (%)							
D'une année à l'autre		3%	13%	-0.1%	-15%	53%	-
Proportion (%)							
Etats membres		21%	19%	20%	26%	30%	46%
Autres fonds		79%	81%	80%	74%	70%	54%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Projet des états financiers du Secrétariat de la SADC pour la période allant jusqu'au 31 mars 2014

195. Au cours de l'exercice 2013/14, le Secrétariat a utilisé 30,895 millions d'USD pour des programmes financés États membres, soit 88% du budget final de 35,009 millions d'USD et 37,080 millions d'USD pour les programmes financés par les PIC, soit 78% du budget final de 47,490 millions d'USD.
196. En raison du non-versement des contributions des États membres par Madagascar, le Secrétariat continue de fonctionner avec un budget limité pour ses activités de dépenses avec les programmes. Cette contrainte prévaut depuis 2008/09.
197. Il n'y a pas eu de retraits du Fonds de réserve au cours de l'exercice financier 2013/14.

B. AUDIT ET GOUVERNANCE

198. Le Secrétariat de la SADC a continué à mettre en œuvre des stratégies qui visent à renforcer les contrôles internes, la gestion des risques et les processus de gouvernance. Ces efforts ont permis à la gestion du Secrétariat d'être en conformité avec les normes internationales et les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance, de transparence et de reddition de comptes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources fournies par les États membres et par partenaires internationaux de coopération.
199. La Secrétaire exécutive a mis sur pied un comité de vérification et de gestion des risques (CMAR), comprenant des membres de l'équipe de gestion afin de renforcer les contrôles internes au sein du Secrétariat. Le comité a la responsabilité de superviser la mise en œuvre des recommandations de la vérification des auditeurs internes, des auditeurs externes et d'autres réviseurs de l'extérieur de l'institution ainsi que d'appliquer la politique de gestion des risques conformément à la directive du Conseil.
200. Au cours de l'exercice 2013/14, le Secrétariat a continué de fournir un appui au Comité de vérification mis en place par le Conseil pour examiner la conformité au cadre financier, réglementaire, de fonctionnement interne, de gouvernance, de responsabilisation et de transparence. Le Comité a tenu trois réunions ordinaires conformément à ses termes de référence et au plan annuel. Le Secrétariat continuera de fournir un appui au Comité pour assurer qu'il s'acquitte de ses fonctions conformément au mandat qui lui est donné par le Conseil des Ministres.
201. Le Comité d'audit a continué à travailler en étroite collaboration avec la Direction du Secrétariat pour assurer que tous les risques soient gérés et minimisés en temps utile et signalés par les commissaires aux comptes et par les rapports d'audit interne.
202. Au cours de la période sous revue, la Secrétaire exécutive a continué de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations, en particulier celles figurant dans le rapport de vérification judiciaire, celles du conseil des commissaires aux comptes sur

l'audit des comptes 2012/13, et de l'unité d'audit interne, dans le but d'améliorer les systèmes de contrôle interne et de gestion de l'environnement de la SADC au niveau des normes internationales. Il y a eu quelques recommandations en suspens qui n'ont pas pu être pleinement mises en œuvre en raison de l'exigüité des ressources financières au titre du budget du Secrétariat 2013/14. La Secrétaire exécutive maintiendra le contact avec le Conseil et continuera d'explorer des solutions de rechange pour assurer l'allocation de ressources adéquates dans le cycle de planification à venir pour la pleine mise en œuvre des recommandations.

203. En tant que Secrétaire exécutive de la SADC, je suis convaincue que des progrès significatifs ont été accomplis dans les systèmes de gestion, en particulier en termes de renforcement de l'environnement de contrôle interne au Secrétariat grâce à l'attention accordée aux recommandations de l'audit. Ces améliorations placent le Secrétariat dans une meilleure position pour bien réussir la prochaine évaluation institutionnelle qui est prévue pour avoir lieu en septembre 2014, qui servira de base pour l'accès du Secrétariat de la SADC aux ressources du financement de l'UE dans le cadre du FED.

204. La Secrétaire exécutive s'engage à continuer à favoriser un environnement qui soit propice au soutien à toutes les structures chargées de la supervision et de la gouvernance du Secrétariat, afin d'assurer que les principes de gouvernance soient respectés dans la gestion des affaires du Secrétariat de la SADC.

A PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 284873181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

©2020 SADC Secretariat

